

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets 2017

SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI	3
1)	Le périmètre	3
2)	La compétence.....	3
3)	L'organisation du service.....	4
4)	Les modalités d'exploitation.....	5
5)	Faits marquants de l'année 2017.....	8
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	9
1)	Les bacs roulants.....	9
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	11
3)	Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV).....	11
4)	Les composteurs domestiques.....	12
C.	LA COLLECTE	14
1)	Données de cadrage 2003-2017.....	14
2)	La collecte des déchets provenant des ménages	15
3)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	22
4)	Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des déchets.....	22
D.	LE TRAITEMENT	24
	Le centre de tri CYCLEA	24
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO... ..	26
F.	LA PREVENTION ET LE TRI DES DECHETS.....	30
1)	Le programme de prévention des déchets.....	32
2)	Développer les performances de tri des emballages.....	33
3)	Les appels à projets environnement du TCO	33
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	34
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine	34
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	34
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.....	34
4)	La lutte contre l'errance animale	36
5)	La lutte contre les pollutions et le développement des actions en faveur de l'énergie.....	38
H.	Synthèse des indicateurs techniques 2003-2017.....	39
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	40
A.	Dépenses d'investissement du service	40
B.	Dépenses de fonctionnement du service.....	42
C.	Modalités de financement	42
III.	PERSPECTIVES.....	45
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS.....	47
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	53
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE	57
	ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE	58
	ANNEXE 5 : Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2017 (base 100 en 2010).....	60

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

C'est donc le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) qui en a précisé les modalités. Rappelons que cette loi (article 98) a fait évoluer sa dénomination en devenant le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'est donc plus traitée depuis le rapport annuel 2014 du TCO.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « l'élimination des déchets des ménages et assimilés ».

En 2017, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui en 2017 représentent 213 321 habitants (source population municipale).

2) La compétence

La Direction de l'Environnement et de la Transition Énergétique de la Communauté d'Agglomération assure notamment la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...),
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants...,
- le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté,
- le développement des actions de prévention et tri des déchets.

La Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages et l'enlèvement et le traitement des épaves automobiles.

NB : Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour l'errance animale, la lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte principalement et en points de regroupement pour assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit ou inadapté, revêtement inadapté, absent ou dégradé...),
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre et de manière très exceptionnelle, les bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ménagers

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par 3 prestataires privés, NICOLLIN OI, HCE et SUEZ-EOS.

De plus le TCO assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée jusqu'en mai 2017 par NICOLLIN REUNION puis par la SEM CYCLEA.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les emballages ménagers recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes du Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- et les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

Flux	Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014
Ordures ménagères	2 fois par semaine en zones denses ou touristiques et maintien de la C2 sur les centres-villes et les grands ensembles 1 fois par semaine partout ailleurs
Emballages et papiers	1 fois tous les 15 jours
Déchets végétaux	2 fois par mois en été et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année Collecte 5 ^{ème} semaine (rattrapages ou collectes exceptionnelles)
Encombrants	1 fois par mois sauf au Port 1 fois tous les 15 jours Collecte 5 ^{ème} semaine (rattrapages ou collectes exceptionnelles)
Verre	1 fois tous les 15 jours

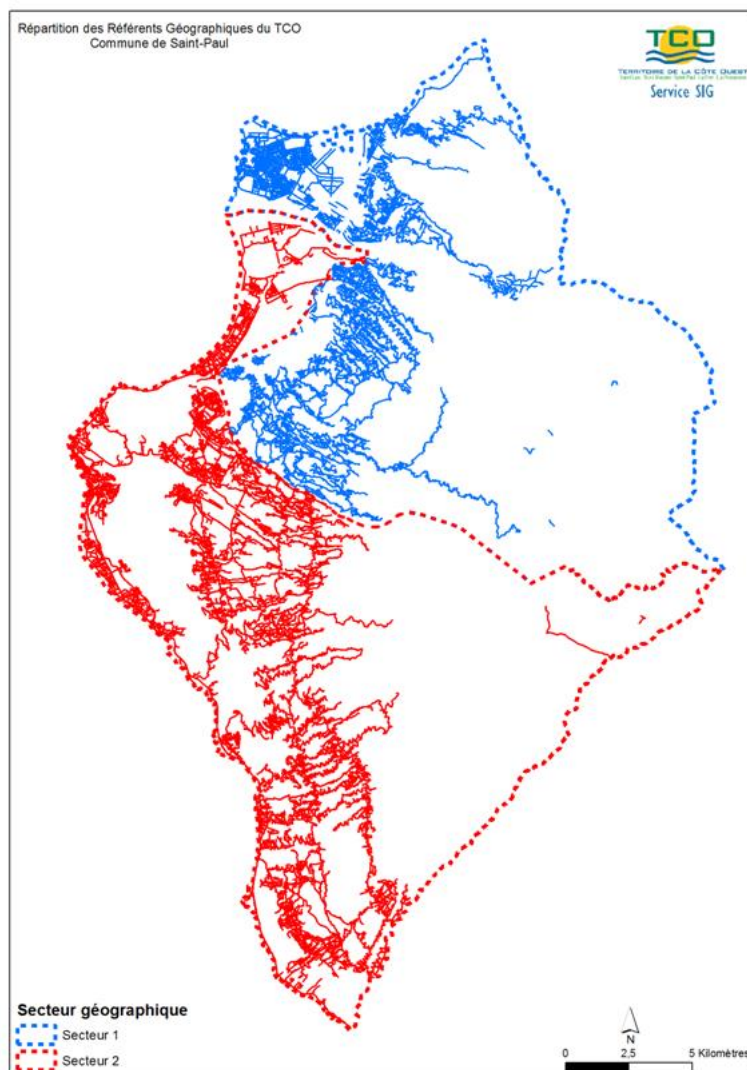
4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
2	Bornes à verre et bornes enterrées	Ensemble des communes du TCO	LRVP
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	VERLEO

Les collectes des déchets ménagers et assimilés sont assurées par 3 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante :

Type de collecte	Zone géographique	Prestataire de services depuis le 01/08/14
Collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages recyclables ménagers	TCO	NICOLLIN OI
Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de La Possession et du Port (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	NICOLLIN OI puis SUEZ-EOS depuis le 01/12/2017
	Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	NICOLLIN OI puis SUEZ-EOS depuis le 01/12/2017
Collecte du verre en colonne (borne)	TCO	NICOLLIN OI



Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée en début d'année 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA (transfert de sites et de la gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), le TCO a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri jusqu'au 31 décembre 2017 via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 01^{er} janvier 2013. En effet, après modification des statuts d'ILEVA, les centres de tri du Sud et de l'Ouest seront repris en maîtrise d'ouvrage par le syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, l'exploitation des déchèteries et centres de propreté, de même que celle de la fourrière animale intercommunale, ont été renouvelées à la SEM Cycléa courant 2017. CYCLEA s'est également vu confier la gestion du marché de veille environnementale en juin 2017.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société SUEZ depuis 2012.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (NICOLLIN REUNION précédemment).

5) Faits marquants de l'année 2017

L'année 2017 a été marquée par les évènements suivants :

- Renouvellement de plusieurs marchés dont certains ont été arrêtés de manière anticipée en raison de dysfonctionnements notables ayant engendré de nombreux mécontentements d'utilisateurs :
 - o Marché de la collecte en porte à porte des végétaux et encombrants sur la partie sud du territoire,
 - o Marché d'exploitation des déchèteries,
 - o Marché de vidage des caissons des déchèteries,
 - o Marché d'exploitation de la fourrière animale,
 - o Marché de fourniture des corbeilles de propreté urbaine,
 - o Marché de collecte des corbeilles de propreté urbaine,
 - o Marché de veille et de médiation environnementales,
 - o Marché de collecte des épaves automobiles,
 - o Marché d'entretien et du nettoyage des bornes enterrées.
- Mise en place de projets de secteur : projets de mutualisation des moyens opérationnels des différents acteurs (intercommunalité, communes, bailleurs sociaux, associations...) et de mobilisation sociale pour résoudre une problématique ciblée dans un quartier identifié comme prioritaire :
 - o Le Port :
 - Rivière des Galets : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
 - o La Possession :
 - Saint Laurent : appropriation de la déchèterie
 - Halte La : amélioration de la performance de la collecte sélective
 - Moulin Joli : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
 - o Saint Paul :
 - Plateau Caillou : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
 - Fleurimont : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
 - Grande Fontaine : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
 - Savanna : amélioration du cadre de vie : suppression de dépôts sauvages
 - Sans Souci : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
- Gestion des déchets issus de la tempête CARLOS en février 2017
- Délibération du TCO sur l'instauration de la redevance spéciale en décembre 2017.

B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

1) Les bacs roulants

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercles, de roues...), dont le volume est fonction de la taille du ménage (ou du besoin pour les professionnels). Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1^{er} avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance). Le marché s'est terminé en juin 2015 et a été renouvelé à partir de juillet 2015, avec le même prestataire - OTTO Environnement.

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

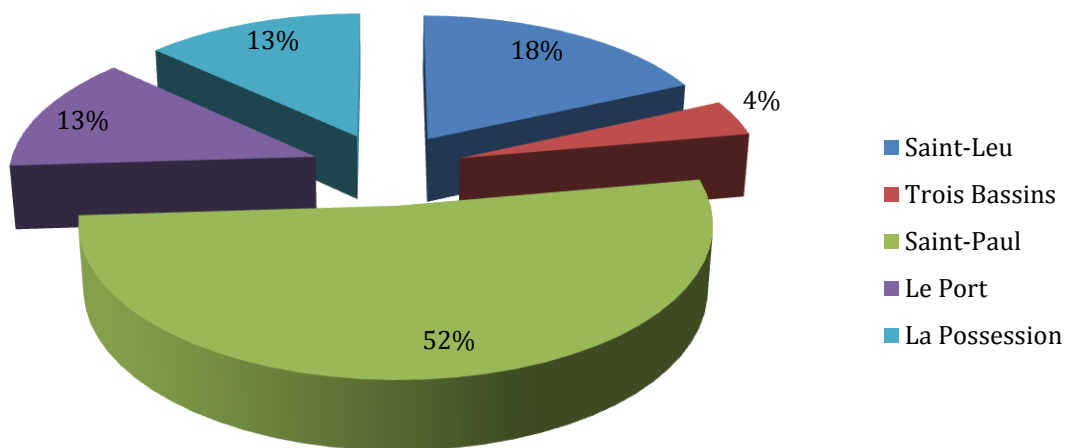
- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

A la fin 2017, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO représente **191 786 unités**, dont 103 850 bacs d'ordures ménagères (54%) et 87 936 bacs d'emballages recyclables (46%).

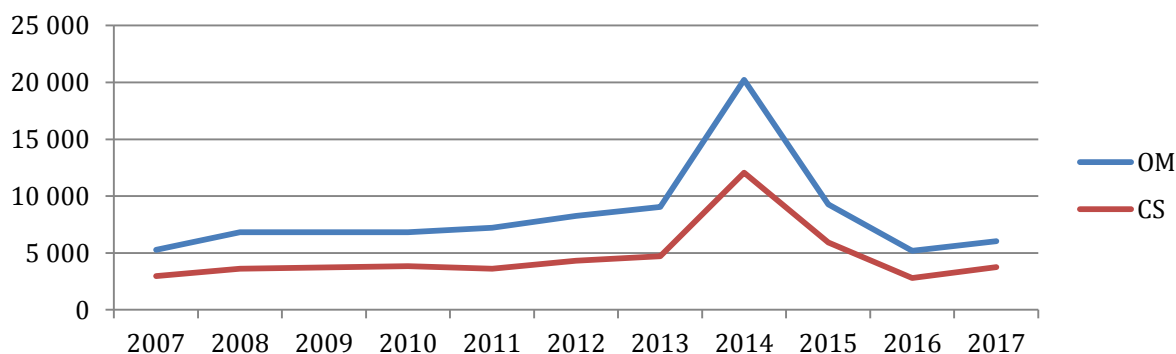
Répartition du parc sur le territoire



L'année 2017 confirme le retour à une croissance normale du parc, conforme aux années précédentes (2007-2008) :

- augmentation du parc en nombre de bac : +2,3%
- augmentation du parc en volume : +3,6%

Evolution des livraisons de bacs depuis 2007



La stabilisation de cette croissance se poursuit, suite à la modification des modalités d'attribution des bacs roulants, sur décision des élus de la Commission Services Publics depuis janvier 2016, comme suit :

- suppression des dotations supplémentaires (étude au cas par cas)
- suppression des changements de volume (étude au cas par cas)
- obligation de faire une déclaration de vol ou de perte auprès de la gendarmerie nationale ou de la police nationale ou municipale

Le taux de casse (remplacement de bacs détériorés, volés, brûlés ou tombés dans les bennes), après avoir fortement diminué de 2015 à 2016, connaît une hausse de 22% par rapport à 2016.

Ce taux représente 55% de l'ensemble des bacs livrés en 2017.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	
Nouvelle dotation	Remplacement	Total
4 451	5 356	9 807
45%	55%	

À l'inverse, les réparations de bacs roulants ont diminué de 13% par rapport à 2016 (3 585 éléments en 2017 / 4 125 éléments en 2016).

Cela s'explique par la vétusté des bacs de l'ancien prestataire, LRVP, en charge de cette prestation jusqu'en 2006. De ce fait, les bacs n'étant plus réparables, ils sont donc remplacés entièrement.

Ainsi, l'année 2017 aura été marquée par une croissance normale des dotations et une légère diminution des réparations de bacs roulants, suite aux nouvelles règles de dotation mises en œuvre.

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation est assurée depuis le 30 décembre 2016 par la société MDOI. Avec la notification de ce nouveau marché, l'objectif fixé a été d'engager une programmation pluriannuelle de remplacement du mobilier dégradé. Ainsi en 2017, 368 corbeilles ont été posées pour un parc total de 2 084 cuves, soit un taux de remplacement de 18%.

la Possession	Le Port	Saint Paul	Trois Bassins	Saint Leu	TOTAL
30	30	181	33	94	368

3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

Après l'opération menée en 2016 de densification et de redéploiement des équipements dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte avec Eco Emballages ayant permis d'atteindre les objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain) avec la mise en place de 73 bornes supplémentaires,

portant le parc à 501 unités pour 212 074 habitants, la collectivité a procédé essentiellement en 2017 à des remplacements ponctuels d'équipements dégradés.

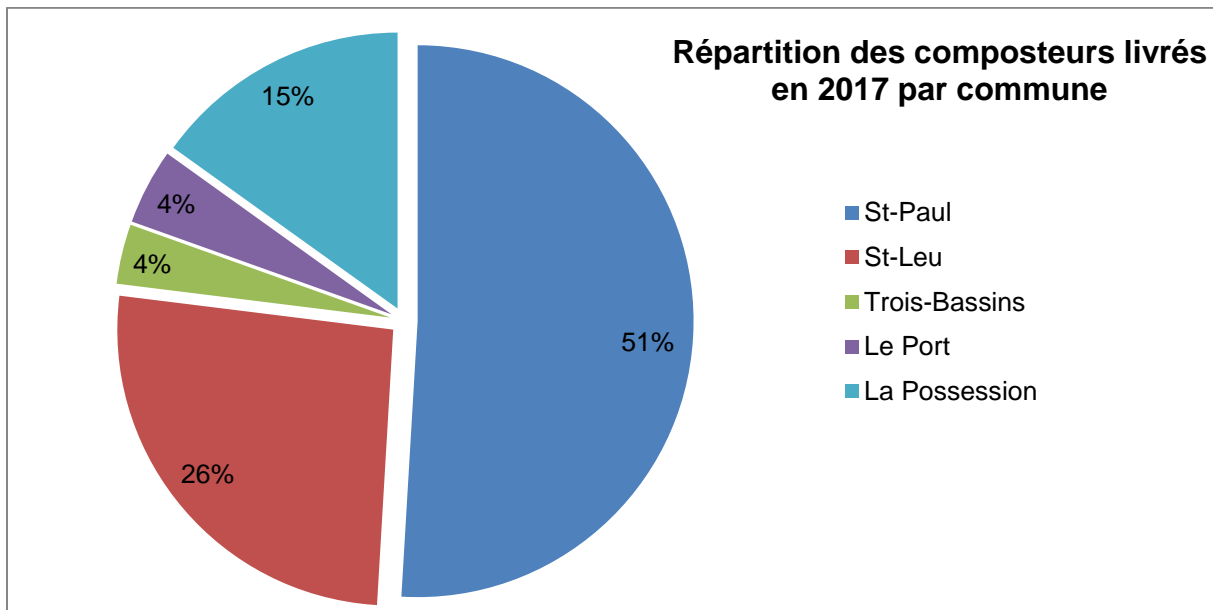
	Nombre de bornes		Delta	Ratio hab 2017	Ecart par rapport à l'objectif
	2015	2016 / 2017			
La Possession	46	67	21	482	-5%
Le Port	49	75	26	475	-7%
Saint-Paul	237	246	9	430	+4%
Trois-Bassins	28	28	0	263	+42%
Saint-Leu	68	85	17	396	+12%
TOTAL	428	501	73	431	+4%

Globalement, le parc est correctement dimensionné avec un léger dépassement du ratio national (meilleur que 450 hab/borne). La disparité de dotation est due aux spécificités urbaines de chaque commune où les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus ont un besoin d'équipement en borne à verre inférieur au ratio national, en particulier à Trois Bassins à contrario des communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

4) Les composteurs domestiques

Ce marché a été attribué depuis septembre 2014 à un nouveau prestataire VERLEO. Fin décembre 2016, le TCO a décidé l'arrêt total des composteurs en bois car ils avaient une durée de vie trop limitée.

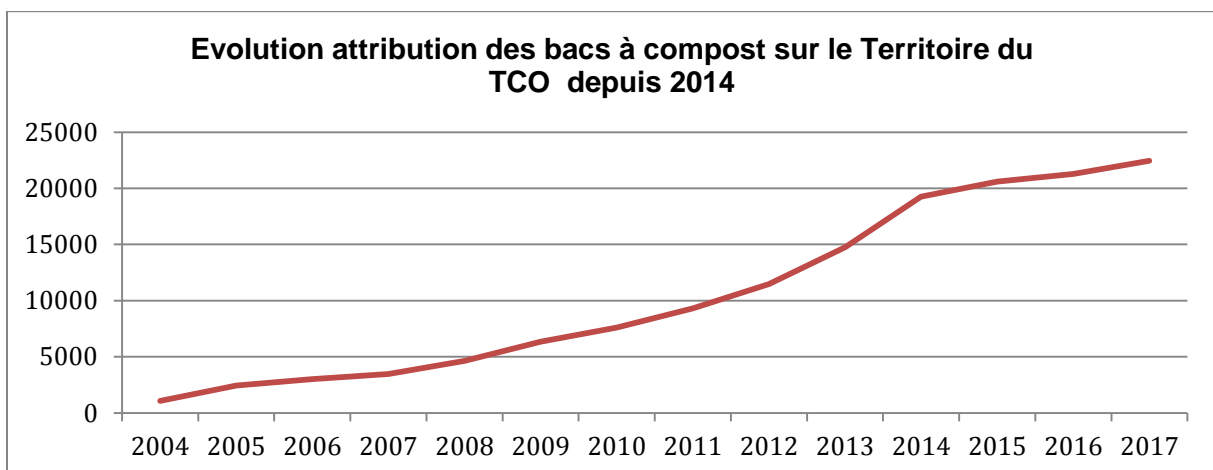
Le nombre de composteurs plastiques livrés sur le territoire en 2017 est de 1 172 avec 778 unités en 350L et 394 unités en 750L (contre 693 en 2016, soit près de 70% de dotations supplémentaires par rapport à 2016).



Le Territoire de la Côte Ouest compte 22 449 bacs à compost soit une augmentation de 6%.

Ainsi, environ 4 000 tonnes de bio-déchets seraient détournées chaque année.

La part de l'habitat pavillonnaire disposant d'un composteur est de 37%. Par rapport à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2025, si le compostage individuel était une option retenue pour ce tri, au niveau de l'habitat pavillonnaire, il faudrait toucher encore plus de 36 500 foyers soit, la livraison de 6140 composteurs par an à partir de 2019...



5) Bornes enterrées pour les ordures ménagères, les emballages recyclables, le verre

La collectivité a testé en 2013 un mode innovant de collecte en apport volontaire au boudrome de l'Hermitage les Bains, avec l'installation de 4 conteneurs enterrés à destination de 5 restaurateurs (déchets d'OMR, ERM, verre). Ces conteneurs sont équipés de trappe d'introduction dont le contrôle d'accès était initialement garanti par un système d'ouverture nécessitant un badge magnétique. Les objectifs visés étaient : une meilleure intégration visuelle dans l'environnement, un gain de place,

une optimisation des collectes grâce à des fréquences de vidage réduites. Les résultats sont mitigés, outre l'enjeu d'intégration paysagère (odeurs, coûts de fonctionnement élevés, dysfonctionnements et dégradations des bornes d'introduction), et n'ont pas permis un plus large déploiement.

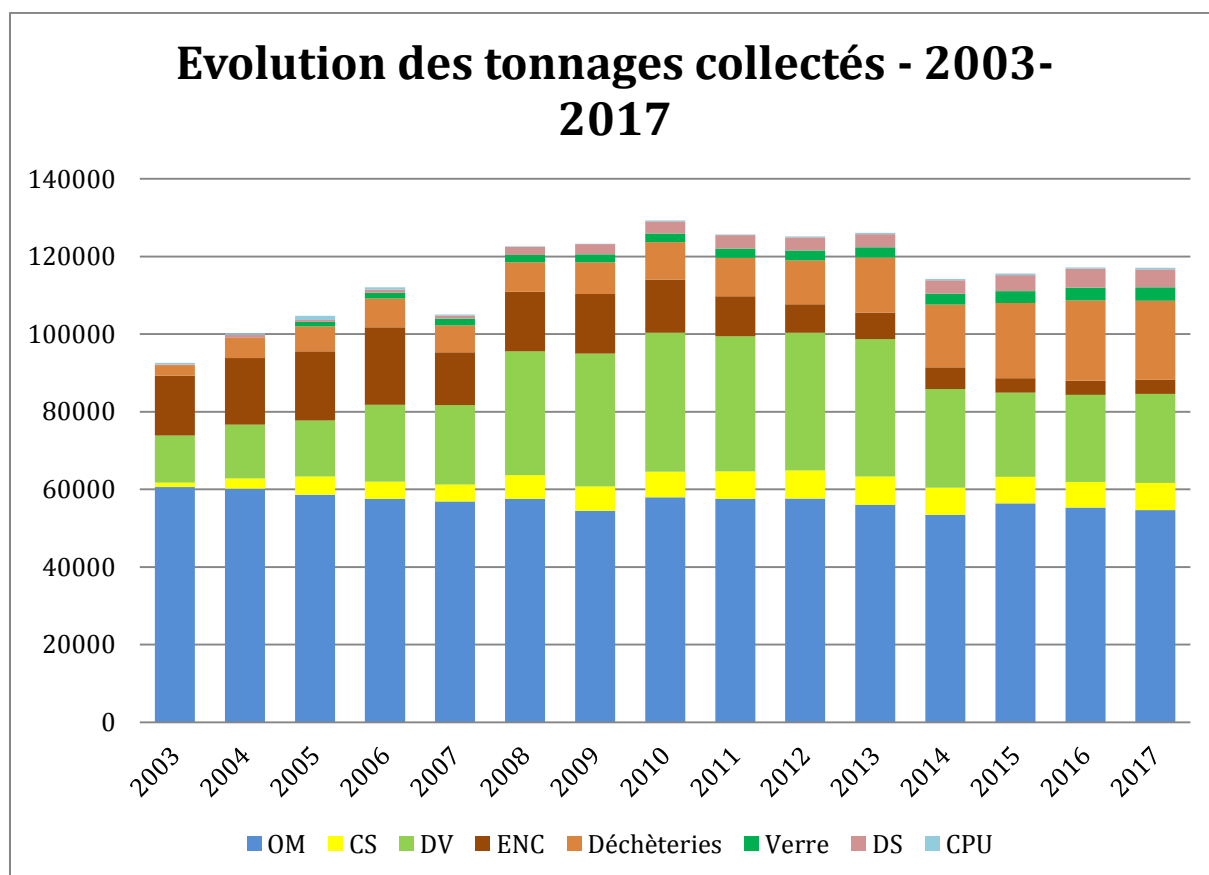
Au regard de ces bilans mitigés, en 2016 la Collectivité a décidé de mettre fin au contrôle d'accès afin de limiter les dégradations et dès lors les mises en service des équipements. De plus, pour un meilleur traitement des odeurs potentielles, une saisonnalité des nettoyages a été mise en place avec des interventions plus fréquentes en période estivale. C'est la SPL TAMARUN qui était chargée de cette prestation de nettoyage.

C. LA COLLECTE

1) Données de cadrage 2003-2017

Depuis 2003,

- ⇒ +26% de tonnes (tout flux confondu) collectées par la collectivité mais -7% par rapport à 2013 avant la mise en place des réductions de fréquence de collecte
- ⇒ L'apport volontaire atteignant 20% des tonnages contre moins de 3% en 2003 et 13% en 2013 avant la mise en place des réductions de fréquence de collecte



2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte qui est assuré sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès, collectées en points de regroupement.

En complément de cette collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 12 déchèteries de l'agglomération, au niveau des points d'apport équipés de bornes spécifiques (enterrées ou aériennes) et de compacteurs solaires (les Kompactali). Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers l-ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 36 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes collectées	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279	56 424
Variation (tonnes)	3428	-408	-78	-1 608	-2 609	2 996	-1 119	+1 145
Variation (%)	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%	5,61%	-1,98%	+2%
kg/hab	282	275	275	266	253	265	261	265
Variation (kg/hab)	11	-7	-0,4	-8,2	-13,9	12,8	-4,7	4
Variation (%)	4,06%	-2,48%	-0,15%	-2,97%	-5,21%	5,06%	-1,76%	1,47%

Les tonnages collectés en ordures ménagères affichent une **légère hausse de 2%** par rapport à 2016. Il est notable que les tonnages collectés par habitant (265Kg) enregistrent une augmentation de 1,5% par rapport à 2016. Cette dernière peut également s'expliquer par une année relativement pluvieuse pouvant engendrer des variations sur les déchets collectés par temps de pluie. Par rapport à l'année 2010, on reste malgré tout sur une tendance générale visant à la diminution de la production d'OMR par habitant (-17kg par habitant).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuillage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les tonnages collectés à Mafate sont estimés pour 2016 et 2017 car le prestataire assurant le transport pour le compte de l'ONF n'a pas facturé certains mois de prestation pour cause de justificatifs erronés.

MAFATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes collectées	172	148	159	169	181	217	178*	261*
Variation (tonnes)	24	-24	11	10	11	36	-39	83
Variation (%)	16,22%	-13,95%	7,43%	6,53%	6,58%	20,17%	-17,96%	46,63%
kg/hab	278	239	257	274	292	351	288	422
Variation (kg/hab)	39	-39	18	17	18	59	-63	134
Variation (%)	16,22%	-13,95%	7,43%	6,53%	6,58%	20,17%	-17,96%	46,63%

*estimation

Il est constaté une tendance globale à la hausse liée sûrement à la fréquentation touristique des îlets.

▪ Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri du Port géré par Cycléa (délégation de service public), pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes collectées	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	6 801	6 623	6 983
Variation (tonnes)	437	419	215	22	-271	-222	178	360
Variation (%)	7,04%	6,30%	3,03%	0,30%	-3,71	-3,16%	-3,00%	5,44%
kg/hab	32	34	35	35	33	32	31	33
Variation (kg/hab)	1	2	0	0	-1	-1	-2	2
Variation (%)	3,22%	6,25%	0%	0%	-2,94%	-3,03%	-6,00%	4,82%

On note une augmentation des tonnages collectés de **5%** par rapport à 2016, ainsi que du ratio par habitant, après 3 années de baisse consécutives suite à la réduction des fréquences de collecte mise en place en août 2014.

▪ Les collectes sélectives : les emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 501 bornes sont réparties sur le territoire.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes collectées	2 202	2 387	2 556	2 709	2 810	3 059	3 337	3 502
Variation (tonnes)	119	185	169	153	101	249	279	165
Variation (%)	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	8,00%	4,94%
kg/hab	10,72	11,24	12,18	12,89	13,29	14,39	15,74	16,42
Variation (kg/hab)	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12	1,3	0,8	1
Variation (%)	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%	9,91%	5,6%	4,33%

Les tonnages collectés sont en **hausse de près de 5%**, chaque habitant ayant trié en moyenne 1 kg de verre de plus qu'en 2016 (équivalent d'une bouteille par habitant). Il a été néanmoins constaté sur la partie sud de St-Paul et sur Trois-Bassins, une baisse des tonnages collectés par rapport à 2016 (de -5 à -10%).

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant (16,42 kg) reste inférieur de près de 50% au ratio national. Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteille de Dodo). La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise d'Eco-Emballages.

▪ **Les collectes sélectives : les déchets végétaux**

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupement. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 17.

La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en hiver (de mai à octobre) et de 2 fois par mois en été, sauf pour la Commune du Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Ces prestations sont réalisées par HCE qui assure cette collecte sur les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul (partie nord). Sur le reste du territoire (sud et zone littorale de Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu), c'est NICOLLIN OI qui a assuré la collecte jusqu'en novembre 2017, date à partir de laquelle cette prestation a été attribuée à un nouveau prestataire, SUEZ-EOS.

Les tonnages collectés en porte à porte sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes collectées	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422	22 932
Variation (tonnes)	1 510	-967	-917	-74	-9 966	-3 647	672	510
Variation (%)	4,41%	-2,70%	-2,63%	-0,21%	-28%	-14,36%	3,00%	2,27%
kg/hab	174	166	169	168	120	102	106	107
Variation (kg/hab)	4	-8	1	-1	-47	-16	-1	2
Variation (%)	2,35%	-4,59%	0,6	-0,60%	-28,31%	-13,45%	1,00%	1,68%

Au regard de la pluviométrie un peu plus conséquente en 2017, les tonnages de déchets verts collectés sont en **légère augmentation** (+2% par rapport à 2016).

▪ Les collectes sélectives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 1 fois tous les 15 jours. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 17.

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, table de cuisson, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes collectées	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3 718	3 648	3 704
Variation (tonnes)	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298	-1 901	-70	56
Variation (%)	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%	-33,83%	-2,00%	1,55%
kg/hab	66	50	35	33	27	17	17	17
Variation (kg/hab)	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1	0
Variation (%)	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	6,00%	0,95%

Les tonnages d'encombrants collectés en porte à porte affichent une **légère augmentation (+1,5%)** par rapport à 2016, cette augmentation, même faible, mettant fin à plusieurs années de baisse consécutives, pouvant s'expliquer par :

- la mise en place en 2017 de nombreuses opérations vide fond de cour dans le cadre des projets de secteur
- un report potentiel au niveau de la collecte en porte à porte au regard de difficultés rencontrées au niveau des déchèteries ayant entraîné des saturations de caissons récurrentes

▪ L'apport volontaire en déchèteries

Les déchèteries ou centres de propreté sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations, les artisans et commerçants peuvent déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux administrations, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tous déchets confondus, est strictement limité à 4m³ et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter les textiles, journaux et magazines, les huiles de vidange, les emballages à recycler, le verre, les batteries usagées, les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (réservés aux particuliers), les lampes à l'exception des ampoules à filament ainsi que les piles (bornes), les gravats, les encombrants, les cartons, les déchets végétaux et les ferrailles (caissons).

Dans le cadre de sa mission de service public, le TCO assure par le moyen de prestation occasionnelle le ramassage des dépôts sauvages de plâtre. Face au constat de recrudescence de ce type de dépôts et du coût de la mise en place d'une collecte contractuelle, une solution alternative a été apportée à la population. Un caisson d'un volume maximal de 30m³, permettant l'apport de ces déchets a été implanté dans les déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de La Possession : Saint Laurent - rue Thomas Sankara
- Commune de Saint Paul : boulevard Jacob de la Haye
- Commune de Saint Paul : Hermitage les Bains- avenue de Bourbon
- Commune de Saint Leu : chemin Georges Thénor

Le TCO dispose de 12 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à CYCLEA (accueil et orientation des usagers, entretien du site...). L'enlèvement des caissons est géré par un autre prestataire.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Herrmitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
Saint Paul	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Saint-Leu	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara

Les tonnages collectés :

Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261
Variation (tonnes)	1577	107,1	1489,64	2799,07	2 044	3 200	1 334	-444
Variation (%)	19%	1%	15,14%	25%	14,47%	19,79%	6.9%	-2,14%
kg/hab	47	46	54	67	76	91	98	95
Variation (kg/hab)	7	-1	7	13	9	16	3,5	-3
Variation (%)	17,50%	-2,10%	15,21%	25%	13,64%	21,33%	3.8%	-2,72%

	Batteries (Kg)	Huile (Kg)	Piles (Kg)
Total 2017	169 000	NC	4 950
Total 2016	135 206	52 650	6 266
Total 2015	130 206	39 870	6 625
Total 2014			4 860
Delta 2017/2016	25%		-21%

Globalement, on constate une légère **diminution des tonnages** collectés via le réseau de déchèteries par rapport à l'année 2016 (-2%) et suite à plusieurs années consécutives d'augmentation, portant le ratio de déchets apportés en déchèterie à 95 kg/habitant (-2.7% par rapport à 2016). Cette diminution peut s'expliquer en grande partie par les difficultés rencontrées par le prestataire SRPU, titulaire du vidage des caissons à assurer la totalité des vidages commandés.

Par ailleurs, l'augmentation de 25% des batteries collectées est le résultat d'un changement d'organisation dans la collecte permettant de limiter les vols et détournements potentiels.

La **fréquentation des déchèteries** est également **en hausse de 1 %** par rapport à 2016, avec 243 772 apporteurs, avec une augmentation de 8% des particuliers et une forte diminution (- 19 %) des professionnels qui peut s'expliquer par la saturation des sites due à la défaillance du prestataire titulaire du vidage des caissons.

	2014	2015	2016	2017	Evolution
Particuliers	112 934	134 856	176 570	190 529	+8 %
Professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	53 243	- 19 %
Total	166 010	189 826	242 527	243 772	+1 %

Par ailleurs, 1 451,5 tonnes de D3E ont été rapportées en déchèterie (contre 1 356,3 en 2016) soit 219 952 appareils (contre 155 668 en 2016). Pour rappel, ce gisement est pris en charge par une filière Responsabilité Elargie des Producteurs. Le TCO s'est positionné comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries.

Evolution par catégorie de DEEE :

Déchèteries (DEEE)	2014	2015	2016	2017
GEM HF (T)	385,3	448,9	459,2	492,3
GEM F (T)	306,9	332,2	343	385,3
ECRANS (T)	178	181,3	139,8	110,6
PAM (T)	308	404,9	414,3	463,3
Total DEEE (T)	1 178	1 367	1 356	1451,5
Variation (tonnes)		189,1	-11	95
Variation (%)		16%	-1%	7,02%
kg/hab	5,572	6,433	6,395	6,804
Variation (kg/hab)		0,860	-0,037	0,409
Variation (%)		15,44%	-0,58%	6,39%

Pour rappel, les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (D3E) ne devraient plus être collectés par le TCO, le traitement de ce type de déchets étant inclus dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payé par le consommateur (mise en place d'une filière Responsabilité Elargie des Producteurs – REP).

L'utilisateur n'a donc pas à payer une double participation pour le traitement des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (éco-contribution).

Les habitants sont invités depuis 2011 à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), voire en déchèteries si il n'y a pas eu de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui débarrassent gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation.

3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter certains déchets produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). Le TCO a dans ce cadre mis en place des collectes spécifiques :

- ⇒ 3 collectes par semaine des restaurateurs,
- ⇒ Des bornes enterrées à destination de restaurateurs,
- ⇒ Des compacteurs solaires pour des restaurateurs,
- ⇒ 2 collectes par semaine des établissements scolaires.

Les tonnages générés par les collectes des restaurateurs et des établissements scolaires sont déjà intégrés au titre des ordures ménagères résiduelles (56 424 T). Les autres collectes ponctuelles (compacteurs et bornes enterrées) représentent environ 200 T supplémentaires sur l'année 2017.

4) Observations sur la qualité et sécurité des prestations de collecte des déchets.

Equipements :

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ». Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux box, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01/08/14, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30.

Dégradations des voies :

L'année 2017 a été marquée par une opération globale de remise en état des accotements des voiries de la zone littorale et sud du territoire suite aux dégradations provoquées par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte en raison du changement de prestataire. Sur le reste du territoire, les remises en état se sont poursuivies de façon ponctuelle.

Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2017 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux, et d'autre part supprimer progressivement les points dangereux existants (conformément à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie).

D. LE TRAITEMENT

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. L'ensemble des déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants:

- Ordures ménagères résiduelles :
 - ⇒ Acheminement direct ou via un quai de transit vers l'ISDND d'ILEVA
- Déchets végétaux :
 - ⇒ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
 - Au Port : valorisation par du compostage
 - A Saint-Leu et Saint-Paul : broyage
- Pré-tri des encombrants et tri des emballages :
 - ⇒ Emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par CYCLEA,
 - ⇒ Encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de CYCLEA ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

Le centre de tri CYCLEA

Le TCO a confié via une DSP depuis 2013 la prestation de tri des emballages et encombrants recyclables à la SAEML CYCLEA, située au Port. Le TCO reste maître d'ouvrage de cette partie de la compétence traitement jusqu'au 31 décembre 2017, avant transfert à ILEVA conformément à ses statuts. Cette délégation comprend :

- L'enregistrement des pesées
- Le contrôle de la qualité des déchets entrants
- La caractérisation des déchets entrants et sortants
- Le tri des matériaux conformément aux prescriptions techniques minimum du contrat de reprise d'Eco-Emballages,
- Le tri des encombrants, la valorisation et l'élimination des matériaux

⇒ Tri des emballages ménagers :

- **Augmentation de 5%** des tonnages bruts entrants d'emballages ménagers recyclables dont 6 983 T en porte à porte et 204 T de prestations occasionnelles (7 196 T contre 6 826 tonnes en 2016)
- **Le taux de valorisation** est par contre **en faible baisse de 2%** : 68% en 2017 contre 70% en 2016

⇒ Tri des encombrants :

Dans le but de limiter les quantités de déchets à enfouir (loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée), le TCO procède depuis 2006 au tri des encombrants collectés sur son territoire avant l'envoi vers l'ISDnD de Saint-Etienne.

En 2017, 14 490 tonnes d'encombrants ont été triées (tous flux encombrants confondus : collectes en porte à porte, déchèteries, dépôts sauvages) contre 13 728 tonnes en 2016, soit une **augmentation de 5%**.

Le **taux de valorisation est de 12,3%** (similaire à 2016) avec 1 546 tonnes qui ont été dirigées vers des filières de valorisation (ferrailles, bois, pneumatiques et cartons).

A noter que 204 tonnes de déchets végétaux considérées comme refus sont toutefois renvoyées vers la filière de valorisation de compostage.

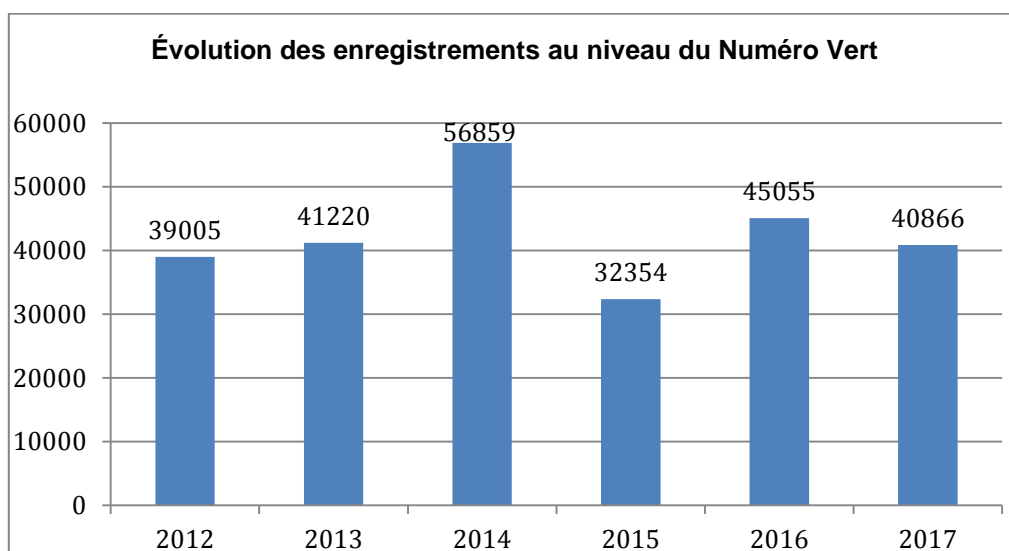
E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, le TCO a récupéré la gestion du centre d'appels téléphoniques.

Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation, AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (work flow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée aux prestataires responsables du traitement, le suivi des tâches et des délais de résolution.

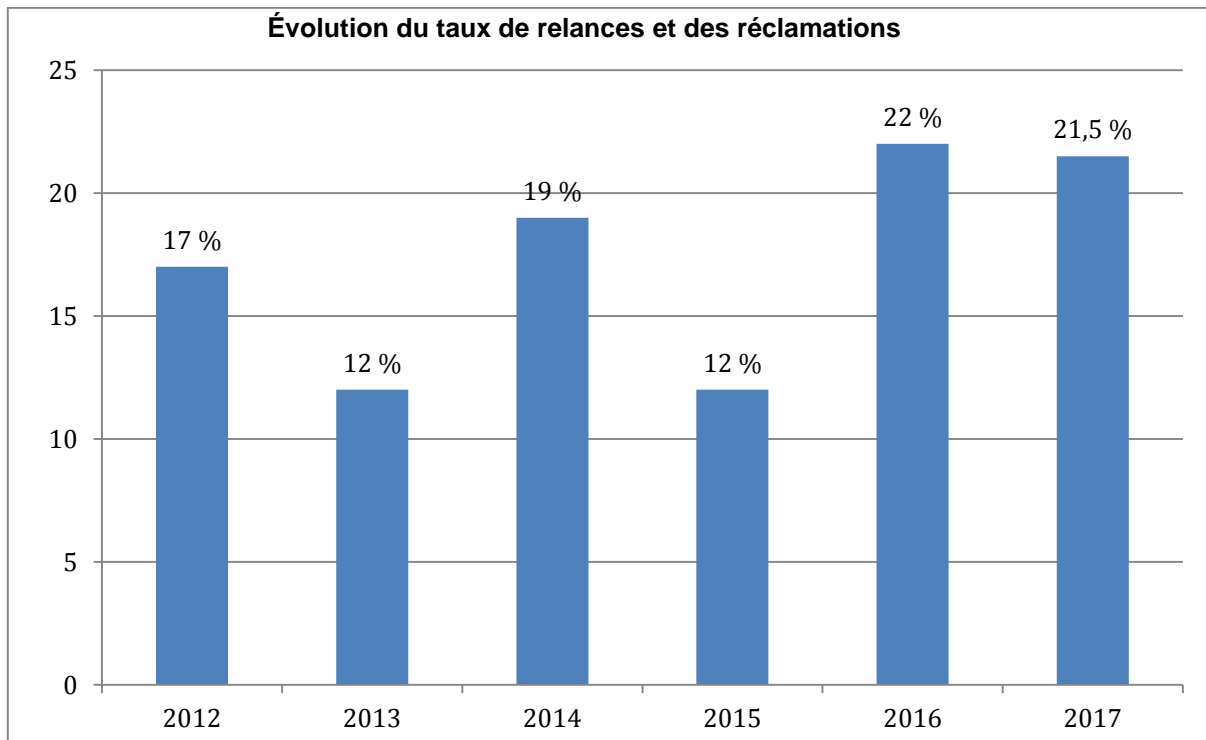
- **Nombre d'enregistrements : 40 866 (- 9,3% / 2016)**



- **Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations**

- Les réclamations : 7 485 dont 4 754 liées à la collecte
- Les relances : 1 323 dont 559 liées aux réclamations de collecte

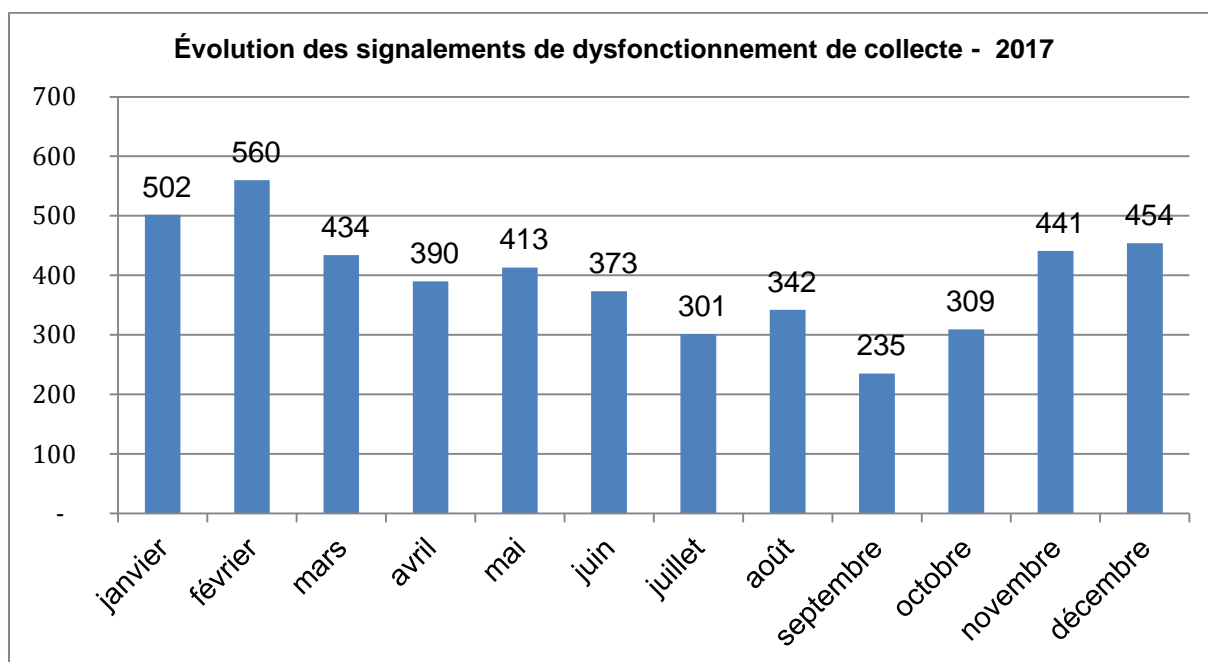
Soit un taux de relances / réclamations de **21,5%**



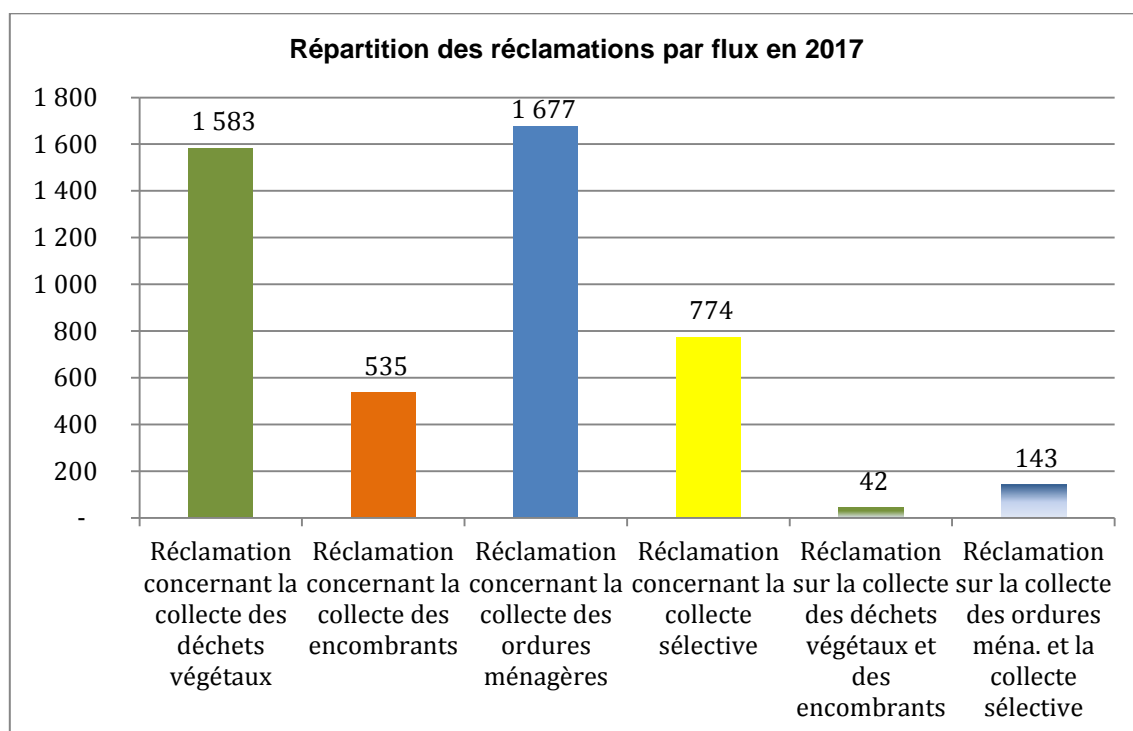
Ces données montrent une légère amélioration de la qualité de service en 2017, et bien que le taux de relances / réclamations demeure important, cette donnée de qualité du service est néanmoins à nuancer au regard des retards de distribution de calendriers en janvier 2017, au passage de la tempête CARLOS en février 2017 et au changement en décembre 2017 du prestataire de collecte des déchets végétaux et des encombrants sur la partie sud et littorale du territoire ayant engendré une recrudescence des réclamations liées aux collectes (environ 500 enregistrements de dysfonctionnements de collecte sur ces périodes).

Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :

- Les réclamations : 7 485 dont 4 764 liées à la collecte

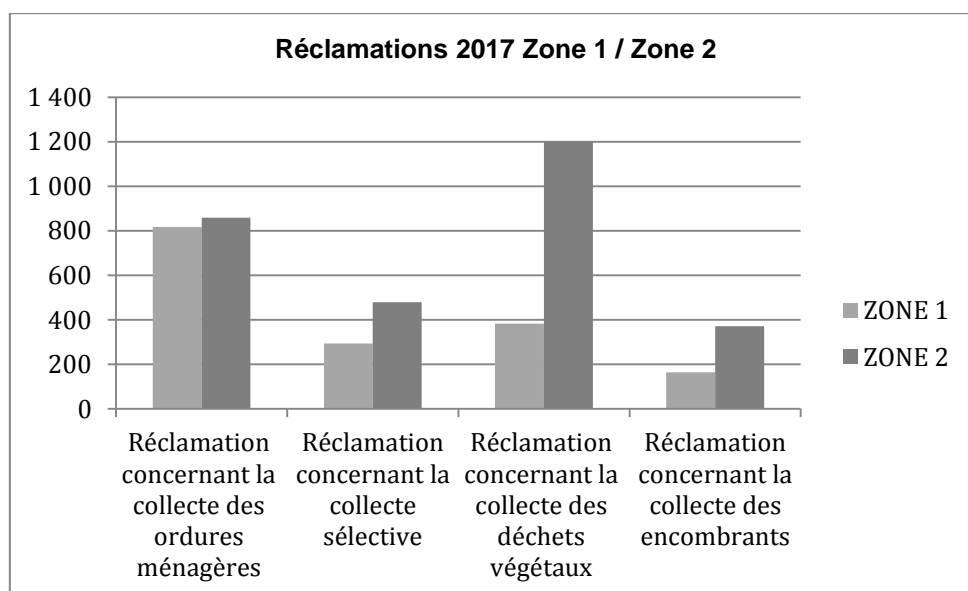
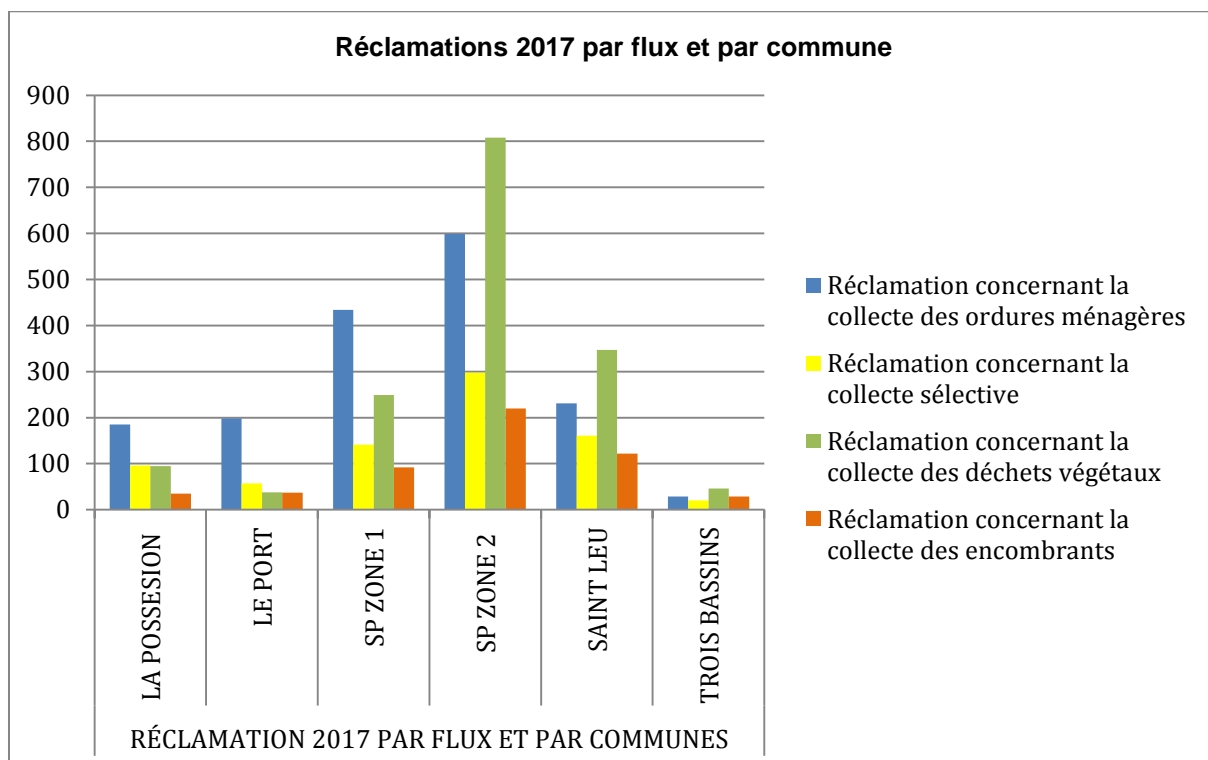


Une moyenne mensuelle 2017 des réclamations d'environ 400 signalements



La majorité des signalements concernent la collecte des ordures ménagères résiduelles, ces chiffres étant néanmoins à nuancer, d'une part par le fait que les usagers demeurent plus sensibles aux déchets ménagers qu'à tout autre dysfonctionnement (imputable ou non aux collecteurs : *véhicules en stationnement gênant, voies impraticables dues aux évènements pluvieux...*).

Par ailleurs, les dysfonctionnements liés à la collecte des déchets végétaux demeure importante représentant 33% de l'ensemble des dysfonctionnements.



La majorité des signalements, tous flux confondus, concerne la commune de Saint Paul et ce essentiellement au niveau de la zone 2 représentant environ 42% des réclamations sur l'ensemble des collectes et des communes et 42 % de relances.

F. LA PREVENTION ET LE TRI DES DECHETS

La communication de proximité est réalisée par les médiateurs de l'environnement au travers du marché de communication de proximité. En 2017, ce marché a été scindé en 2 lots : 1 lot évènementiel spécialisé dans la sensibilisation des publics scolaires et lors d'évènements et 1 lot de veille et médiation environnementales.

Au total : 60 médiateurs, 9 encadrants et 1 chargée de communication en poste fin 2017, soit 1 médiateur pour 3 600 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

=> Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé :

- 58 280 problèmes environnementaux recensés (soit 260 par jour ouvrés, 77 180 en 2016).
Problèmes environnementaux (dysfonctionnements de collecte, dépôts sauvages, BAV, ...).
- 10 031 DEEE recensés sur le bord des routes (12 440 en 2016).

Par rapport à 2016 : La baisse constatée dans le nombre de recensement de problèmes environnementaux et DEEE s'explique par la réalisation de 3 campagnes de distribution de calendriers, ayant mobilisées un nombre important de médiateurs au détriment d'autres missions

=> Pôle spécifique/sensibilisation, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie :

- 18 088 foyers sensibilisés à la notion de salubrité / présentation des déchets à la collecte (contre 20 317 en 2016)
- 3 897 demandes Numéro vert nécessitant l'intervention des médiateurs ont été traitées (soit 15 demandes par jour, contre 4140 en 2016).
- Près de 150 000 nouveaux calendriers de collecte distribués.

Par rapport à 2016 : Les demandes auprès du numéro vert tendent à diminuer. Il y a eu moins de sensibilisation en porte à porte en 2017 par rapport à 2016 lié aux 3 campagnes de distribution de calendrier...

=> Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics :

- 22 452 personnes sensibilisées lors d'animations sur la gestion des déchets (prévention et tri) soit une augmentation de 12% par rapport à 2016.
Dont 15 997 élèves sensibilisés sur la gestion des déchets contre 11 360 en 2016.
- 1 792 personnes ont visité le centre de tri et l'espace de jardinage au naturel (2 068 en 2016)
- Accueil de 24 000 personnes en Trokali contre 38 000 en 2016 soit une baisse de 37% de la fréquentation

Par rapport à 2016 : Le nombre de personnes sensibilisées a globalement augmenté, hormis pour les visites au centre de tri. En revanche, les Trokalis ont beaucoup moins été fréquentés suite au rattachement de médiateurs au marché de déchèterie sans que le cahier des charges précise les missions

attendues dans les Trokalis... Les agents anciennement dédiés spécifiquement aux Trokalis ont été mobilisés à la gestion globale des déchèteries expliquant potentiellement le manque de publicité à l'égard de cet outil de prévention.

Faits marquants 2017 :

Dysfonctionnement des collecteurs

- Mise en place d'une cellule de crise en décembre 2016 jusqu'en février 2017 sur le suivi de la collecte des déchets verts.
- 3 campagnes de distribution de calendrier de collecte.
- 1 gestion de grève sur le Territoire de la Côte Ouest ayant mobilisé les médiateurs pour accompagner les prestataires de collecte.
- La nécessité de suivi de collecte renforcé sur certains secteurs.
- Soutien des médiateurs à la gestion de crise dans les déchèteries (problème de saturation des sites – Cf figure n°1).

Opérations de proximité et de propreté : les projets de secteurs

- Le Port :
 - Rivière des Galets : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
- La Possession :
 - Saint Laurent : appropriation de la déchèterie
 - Halte La : amélioration de la performance de la collecte sélective
 - Moulin Joli : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
- Saint Paul :
 - Plateau Caillou : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
 - Fleurimont : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
 - Grande Fontaine : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages
 - Savanna : amélioration du cadre de vie : suppression de dépôts sauvages
 - Sans Souci : amélioration du cadre de vie : vide fond de cour, suppression de dépôts sauvages

Opérations de promotion de la prévention et du tri des déchets :

- La poursuite de la distribution d'autocollants STOP PUB aux particuliers
- L'opération zéro sac plastique sur les marchés forains du Port et de St-Paul
- Le Trokali mobile durant les semaines du développement durable et de la réduction des déchets

Autres opérations :

- Plusieurs campagnes distribution de Flyers ARS contre la dengue au second semestre 2017.

1) Le programme de prévention des déchets

Suite à la signature en mars 2010, d'une convention de financement avec l'ADEME, le TCO s'est engagé dans un programme local de prévention (PLP) des déchets : Le programme de 5 ans s'est terminé en 2015. L'objectif de -7% des déchets ménagers et assimilés (DMA) évités a été atteint puisqu'avec -15% de DMA l'objectif est dépassé de 8 points (principalement grâce aux déchets végétaux et OMR).

LA MATIERE ORGANIQUE

Promotion du compostage (individuel et collectif)

Plus de 2190 personnes ont été sensibilisées par les médiateurs lors de séances ou stands d'informations) ou lors d'interventions en établissements scolaires.

1172 bacs à compost ont été livrés (contre 693 en 2016) dont 49 pour des établissements scolaires ; associations ; crèches, entreprises, hôtels.

Environ 225 tonnes de biodéchets seraient évitées l'année prochaine grâce à la distribution de ces composteurs.

Opération foyers témoins : Des poules pour réduire ses déchets

L'opération a été lancée en fin d'année 2017. Elle a attiré plus de 120 candidats. 18 foyers ont été retenus et 1 établissement scolaire. L'opération est toujours en cours en 2018. Les principaux résultats seront connus milieu d'année 2018.

LES ENCOMBRANTS

Les Trokalis

- 24 000 personnes ont fréquenté les Trokalis.
- 24 000 objets récupérés par les usagers
- 12 tonnes de déchets détournés.

Une baisse de 80% du nombre d'objet récupérés est enregistrée en 2017 par rapport à 2016 qui peut s'expliquer par plusieurs paramètres : baisse de fréquentation de 37%, changement d'organisation de la prestation (ETP rattaché au marché déchèterie et non plus de communication), fermeture de la déchèterie St Laurent plusieurs mois, baisse d'engouement de la population, enlèvement des caissons perturbé et refus des usagers à l'entrée des déchèteries.

La recyclerie de Cambaie

Une subvention de 46 000 € a été octroyée à l'association ACCC pour porter un projet de recyclerie (2017). Durant l'exercice, ce sont plus de 25 tonnes d'objets qui ont été vendus ou présentés à la vente (meubles de bureaux, appareils électroménagers, décoration et meubles divers, ustensiles de cuisine, etc.) et plus de 25 000 € de produits vendus. 11 emplois d'insertion ont été créés pour mener le projet de recyclerie en 2017.

LUTTER CONTRE LE JETABLE

L'opération 0 sac plastique

Le TCO, avec le soutien financier de l'ADEME et des services techniques des communes, s'est engagé en 2016 dans une démarche volontariste de suppression de tous les sacs plastiques (y compris ceux autorisés par la loi) sur ces marchés

forains. Les marchés du Port et de St-Paul ont intégré la démarche en 2017. 5300 sacs ont ainsi été distribués et autant de personnes ont été sensibilisées au risque que représentent ces sacs sur l'environnement.

2) Développer les performances de tri des emballages

Les efforts de sensibilisation du public se sont maintenus en 2017 avec plus de 555 interventions autour du tri et de la gestion des déchets, touchant 24 240 personnes réparties de la manière suivante :

- 50% en établissements scolaires et centres aérés
- 40% lors d'évènements
- 10% chez les bailleurs, dans des associations ou dans des centres de formation.

Les tonnages collectés tous flux confondus ont progressé (+2%) avec cependant une qualité du tri dégradée (-2% de valorisation/2016).

Tonnages d'emballages valorisés (ycp verre, revue/journaux/magazines et films plastiques)	2016	2017
papier	2 724	2 620
plastique	666	707
métal	205	206
carton	1 559	1 491
verre	3 370	3 502
Total tonnages valorisés	8 524	8 525
Refus de tri	1 993	2 224
Total tonnages collectés	10 517	10 749
Dont collecte porte à porte	6 623	6 983
Dont collecte en apport volontaire / prestations occasionnelles	3 894	3 766
Taux de valorisation collecte sélective en porte à porte	70%	67%
Taux valorisation global (porte à porte+ apport volontaire)	81%	79%

3) Les appels à projets environnement du TCO

Depuis 2004, le TCO a lancé chaque année un appel à projets visant à promouvoir les gestes éco-citoyens auprès des publics scolaires, en proposant aux établissements scolaires du primaire une enveloppe budgétaire destinée au montage et à la mise en œuvre d'un projet de classe ou d'école sur l'année scolaire.

En 2017, le TCO a validé une nouvelle approche de cet appel à projet en privilégiant des parcours pédagogiques permettant une meilleure qualité pédagogique des interventions auprès des scolaires et un meilleur contrôle de la dépense par la Collectivité. Le lancement du nouvel appel à projet se fera en 2018 en vue de l'année

scolaire 2018/2019. Sur 2017, le TCO a honoré les conventions passées en 2016 auprès des différentes écoles en versant plus de 70 000 €.

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 a été assurée par NICOLLIN REUNION jusqu'en mai 2017 puis par CYCLEA.

En 2017, les quantités de déchets ainsi collectées dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine ont **augmenté de 26%**, passant de 288 en 2016 à 362 tonnes en 2017. La collecte sélective demeure toujours très faible avec moins de 400 kg collectés en 2017

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

Au cours de l'année 2017 dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la société T2A, le TCO a procédé à l'enlèvement de 141 épaves ou véhicules hors d'usage contre 422 en 2016, soit une diminution de 67%. Cette diminution conséquente, ramenant le nombre d'interventions à un niveau similaire aux années précédant 2016, s'explique en grande partie à la non-reconduite en 2017 d'opérations communales type « vide fond de cour » invitant les usagers à présenter à la collecte tout type de déchets dont les épaves ou VHU.

3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012. Suite à la réduction des fréquences de passage du service de collecte des déchets ménagers en vigueur depuis août 2014, une augmentation de dépôts de déchets en mélange a été constatée.

Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique, le TCO a décidé de renforcer en 2015 les moyens de collecte en affectant à la flotte existante 1 camion 19 tonnes à grappin supplémentaire par le biais d'un avenant au marché en cours.

Les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages depuis le 1^{er} novembre 2015 sont les suivants :

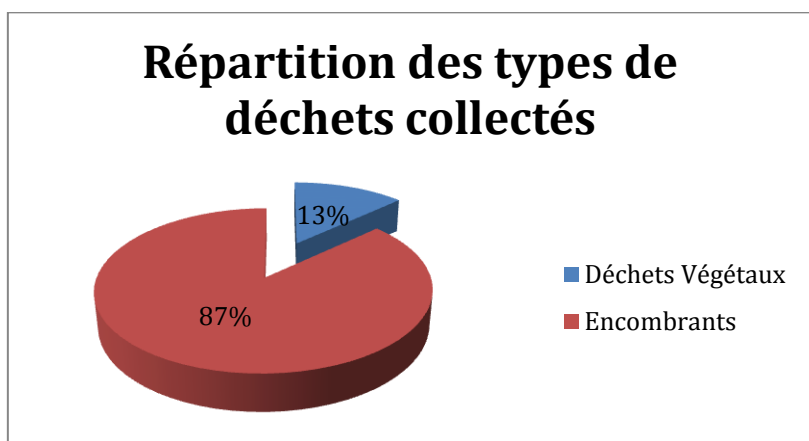
- moyens humains : 17 agents

- moyens matériels : 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste, 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste, 1 camion ampli roll 14 tonnes à grappin, 1 camion ampli roll 7.5 tonnes, 3 camions grillagé 3.5 tonnes.

Les tonnages collectés :

Commune	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
Le Port	7	1 326	1 333
La Possession	165	683	847
Saint Paul	261	1 283	1 544
Saint Leu	158	623	781
Trois Bassins	17	113	130
Total	608,42	4 027,40	4 635,82

2017	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
Total 2017	608	4 027	4 636
Total 2016	517	4 331	4 849
Delta 2017/ 2016	18%	-7%	-4%



Au cours de l'année 2017, 4 636 tonnes de déchets ont été collectées (dont 608 de déchets végétaux, et 4 027 d'encombrants), contre 4 849 tonnes en 2016. Ainsi, les quantités ramassées en **dépôts sauvages ont diminué de 4%** et ce malgré une augmentation de 18% des déchets végétaux collectés. Cette diminution en 2017 met fin à plusieurs années d'augmentation successives avec 213 tonnes de moins.

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été rationalisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est

spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour. En effet, même si les administrés doivent rapporter leurs DEEE au sein des espaces de vente voire en déchèterie, de nombreuses pratiques consistent à les sortir pour la collecte. Le TCO doit finalement agir pour pallier ce problème en réalisant malgré sa volonté une collecte séparative de DEEE avec son marché de résorption des dépôts sauvages.

La lutte contre les dépôts sauvages consiste à la fois en des actions de ramassage et de communication (les plus fréquentes), mais également en des opérations d'embellissement voire d'aménagement sur certains sites à travers également les projets de secteur, et de **verbalisation et de mises en demeure** des propriétaires par les communes au titre du pouvoir de police du maire.

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police en collaboration avec les services du TCO et les services environnement des communes. En 2017, plus de 800 actions préventives ont été menées et plus de 200 procès-verbaux adressés aux contrevenants sur le territoire. A noter que l'activité porte actuellement essentiellement sur les déchets et les VHU, la divagation animale étant difficilement verbalisable (animal non identifié dans la majorité des cas empêchant de connaître le contrevenant, propriétaire potentiel de l'animal).

	Le Port		La Possession		Saint-Paul		Saint-Leu		Trois-Bassins		Total	
	Nb d'actions préventives	Nb Procès Verbal	Nb d'actions préventives	Nb Procès Verbal	Nb d'actions préventives	Nb Procès Verbal	Nb d'actions préventives	Nb Procès Verbal	Nb d'actions préventives	Nb Procès Verbal	Nb d'actions préventives	Nb Procès Verbal
Déchets	11	2	48	7	290	93	76	45	10	0	424	145
Epaves/VHU	68	0	111	14	85	14	102	33	3	0	301	61
Errance animale	0	0	8	0	0	0	12	3	0	0	20	3
total 2017	79	2	167	21	375	107	190	81	13	0	745	209
total 2016	205	7	84	19	325	145	168	17	25	nc	807	188

*Actions préventives = constat, rappel à l'ordre, mise en demeure, intervention auprès des propriétaires de VHU,..

*Actions répressives = procès verbal . Pour déchets = non respect calendrier, dépôts sauvage, bac en permanence sur la voirie, de manière générale non respect règlement interco de collecte. Pour épaves/VHU= abandon d'épaves, mise en fourrière

*nc: non connu

4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion de la fourrière animale, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais de marchés successifs.

L'équipe de la fourrière animale a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers.

Le site de Cambaie permet d'accueillir 26 chiens et 8 chats. Il est à ce titre doté de :

- 10 box pour les chiens errants ;
- 1 box pour les chiens mordeurs ;
- 1 box pour chiens dangereux en placement judiciaire ;
- 1 box pour les animaux nécessitant un isolement sanitaire ;
- 1 chatterie composée de 8 box pouvant accueillir chacun 1 chat.

Grâce à une convention passée avec la CIVIS depuis 2015, 9 chiens supplémentaires peuvent être accueillis sur le site de la fourrière de Saint-Pierre.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés s'ils ne sont pas identifiés, ce délai étant prolongé à huit jours s'ils sont identifiés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont récupérés par le service d'équarrissage.

	Captures		Ramassages cadavres		Total 2017	
	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats
La Possession	136	37	134	106	270	143
Le Port	217	71	257	276	474	347
Saint-Paul	658	185	818	517	1476	702
Trois Bassins	127	25	94	28	221	53
Saint-Leu	223	62	245	171	468	233
SOUS TOTAL	1361	380	1548	1098	2909	1478
TOTAL 2017	1 741		2 646		4 387	
TOTAL 2016	1 814		2 866		4 680	
Delta	-4%		-8%		-6%	

En 2017, on observe une **légère diminution du nombre de captures et des cadavres**. S'agissant des captures, cela s'explique notamment par l'arrêt des captures de chat au domicile du particulier au regard de la réglementation sur la divagation des chats¹. Parmi ces captures, 390 animaux ont été transférés à la

¹ « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.. ». En cas de capture chez un particulier, le critère d'éloignement des habitations n'est pas satisfait. Par ailleurs, le chat d'un voisin pourrait être capturé. De nombreuses plaintes d'administrés ou d'association de protection animale ont été enregistrées dans ce sens.

fourrière de la CIVIS dont **13 ont été adoptés** dans le refuge de Saint-Pierre. A noter que les **retours propriétaires restent en faible proportion** par rapport aux entrées d'animaux en fourrière comme les années précédentes (4%).

Durant cette année, 1 395 euthanasies ont été réalisées par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, dont 983 chiens et 412 chats.

Un marché de stérilisation a débuté fin septembre 2015. Seuls les animaux femelles bénéficient des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par la collectivité ; néanmoins les usagers ont pu bénéficier de tarifs privilégiés. En 2017, grâce à une subvention de l'Etat, le nombre de stérilisation a été augmenté de 33% par rapport à 2016 (1062).

2017	Chienne	Chatte	Total
Stérilisation	715	699	1414
Identification	624	675	1299

5) La lutte contre les pollutions et le développement des actions en faveur de l'énergie

Dans le cadre de la convention de financement Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le TCO a fait l'acquisition de 4 véhicules électriques (RENAULT ZOE) et a réalisé une étude de faisabilité en vue de recharger les véhicules par de l'énergie solaire. La commande d'un bus hybride a été faite en fin d'année 2017 et la livraison du véhicule se fera courant 2018.

De même, un compteur a été installé sur le bâtiment D des locaux d'Ansellia afin de suivre ses consommations électriques.

Une formation des élus et cadres de la collectivité a été menée au second semestre 2017 avec la DEAL et l'ADEME sur l'élaboration d'un PCAET.

Par ailleurs, un nouvel appel à projet a été lancé pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Cambaie et a permis de retenir la société Quadran. En attendant que ce dernier puisse être éligible au rachat d'électricité par la Commission de Régulation de l'Energie, le TCO poursuit les démarches pour la réhabilitation et la fermeture administrative de la décharge.

Enfin, des conventions de financement de l'Observatoire Energie Réunion (OER) et de l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) ont été conclues en 2017.

H. Synthèse des indicateurs techniques 2003-2017

	unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
■ Ordures ménagères résiduelles	t	60 590	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541	57 619	56 180	54 500	56 398	55 279	56 424
	Ratio par habitant kg	333	331	316	304	282	286	271	286	278	275	267	258	265	261	265
■ Emballages recyclables et papiers	t	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	7 057	7 272	7 294	7 022	6 801	6 623	6 983
	Ratio par habitant kg	6	14	25	23	22	30	31	33	34	35	35	33	32	31	33
■ Déchets végétaux et Encombrants (***)	t	27 580	31 043	32 324	39 806	34 040	47 251	49 607	49 423	45 188	42 791	42 281	30 800	25 468	26 070	26 636
	Ratio par habitant kg	152	171	174	210	169	235	246	244	218	207	204	149	123	126	129
Dont Déchets végétaux	t	12 168	13 870	14 447	19 835 (***)	20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	35 437	35 364	25 400	21 750	22 422	22 932
	Ratio par habitant kg	67	76	78	105	101	158	170	176	168	171	171	123	105	108	111
Dont Encombrants	t	15 412	17 173	17 877	19 971 (***)	13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917	5 400	3 718	3 648	3 704
	Ratio par habitant kg	85	94	96	106	68	76	76	67	50	36	33	26	18	18	18
Sous-total déchets collectés en porte à porte	t	89 291	93 865	95 605	101 779	95 336	110 935	110 329	114 010	109 786	107 682	105 755	92 322	88 667	87 972	90 043
	Ratio par habitant kg	491	516	515	538	473	551	548	562	530	513	503	437	417	415	422
		9%	5%	2%	6%	-6%	16%	-1%	3%	-4%	-2%	-2%				
■ Corbeilles à papier	t	377	372	1 028	535	224	162	148	171	185	265	269	369	371	289	362
■ Verre collecté	t	-	-	1 111	1 523	1 722	1 936	2 083	2 202	2 387	2 557	2 712	2 807	3 059	3 337	3 502
	Ratio par habitant			6	8	9	10	10	11	12	12	13	13	14	16	16
■ Dépôts sauvages	t	196	830	531	815	833	2 040	2 609	3 160	3 494	3 381	3 494	3 432	4 147	4 849	4 636
■ Déchèteries (hors DEEE)	t	2 706	5 151	6 442 (**)	7 389	6 903	7 548	8 155	9 731	9 838	11 328	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261
	Ratio par habitant	15	28	35	39	34	37	40	48	48	54	67	76	91	98	96
TOTAL	t	92 570	100 218	104 717	112 041	105 019	122 621	123 324	129 275	125 690	125 213	126 357	115 101	115 615	117 152	118 804
	Ratio par habitant kg	509	551	564	592	521	609	612	637	607	597	601	544	544	552	557
	Evolution des tonnagesN/N-1		8%	4%	7%	-6%	17%	1%	5%	-3%	0%	1%	-9%	0%	1%	1%

(**) chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005

(***) y compris opérations Chikungunya de 2006

Le tonnage des DEEE est de 1452T pour 2017.

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du service s'élèvent à **3,3 millions d'euros**. **Ce sont un peu plus de 1,5 millions d'euros** qui ont été dédiés aux équipements de pré-collecte, aux études et travaux de réhabilitation ou de modernisation des outils de valorisation de l'environnement.

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées dédiées pour la protection de l'environnement. Néanmoins, comptablement, près d'1,8 millions d'euros ont été reversés à ILEVA pour des subventions perçues pour les plateformes de broyage après la création d'ILEVA.

Voir tableau ci-dessous.

Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...) : 1 162 k€. Les dépenses ont augmenté du fait d'une augmentation des dotations de bacs (+2,3% en unités) et de bio-composteurs (+ 70% en unités), le remplacement des corbeilles (360 cuves).
- 2- Travaux et études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : 341k€ de travaux et d'études ont été réalisés par la direction des investissements et du patrimoine du TCO pour le compte des compétences de l'environnement.

Les dépenses concernent principalement :

- a. la réhabilitation et mise aux normes des sites (réhabilitation des trois décharges de Cambaie, Cocâtre, Port pour 226 k€ y compris la consignation des sommes dédiées aux études prescrite par le Préfet et sans prendre en compte les études d'extension de la fourrière animale pour 6 k€).
- b. la réhabilitation des équipements (réhabilitation des déchèteries pour 94 k€) y compris les VRD pour l'aménagement d'une déchèterie « sommaire » à Dos d'Ane ;
- c. la fourniture et la pose de 101 panneaux : 21 k€.

Les recettes afférentes sont principalement issues du remboursement de certaines recettes encaissées par ILEVA en 2014 et 2015 pour certains équipements, de la FCTVA et du Programme Territoire Energie Positive Croissance Verte (subventions aux actions énergie).

INVESTISSEMENT 2017 (en k€)

	DEPENSES						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Etudes	-	45	130	207	44	-	
Subventions d'équipement	42	-	20	15	28	-	
Matériel de pré-collecte et de collecte	1 860	2 080	2 138	3 701	3 266	918	1 162
Engins	-	-	1 120	102	138	-	
Centre de tri	9 303	193	-	-	-	-	
Déchèteries (nouvelles et réhabilitation)	854	2 148	80	164	35	2	94
Plateformes de traitement des déchets	256	2 185	537	1 710	-	-	
Réhabilitation des décharges	-	-	185	236	62	79	226
Panneaux	-	83	93	47	38	45	21
Divers (y/c fonds de concours)	86	48	30	4	-	-	1 799
Total déchets	12 401	6 782	4 333	6 186	3 611	1 044	3 302
Fourrière animale	-	20	26	8	45	17	6
Etudes et actions énergie/PCAET							19
<i>Total Environnement</i>	<i>12 401</i>	<i>6 802</i>	<i>4 359</i>	<i>6 194</i>	<i>3 656</i>	<i>1 061</i>	<i>3 327</i>

	RECETTES						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FCTVA	1931	845	0	990	631	190	229
Subventions	1887	1010	692	1118	2557	1900	27
Divers	7	52	5	0	147		778
Total	3 825	1 907	697	2 108	3 335	2 090	1 034

B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service (prévention et gestion des déchets) s'élève à **39,479 millions d'euros** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 1,436 M€ et en y incluant de manière spécifique la masse salariale de la DETE). En raison d'une maîtrise des dépenses, le coût du service a diminué de 3% (sur le niveau des dépenses établi dans le rapport d'activités 2017 du TCO). Il s'agit une tendance globale de diminution des coûts depuis 2013 (-8%).

Principaux éléments d'analyse :

Les dépenses diminuent en raison notamment d'une baisse de la cotisation au syndicat ILEVA d'environ 1 M€, relative aux charges de traitement entre 2016 et 2017 (8,9 M€ contre 10M€).

Le coût par habitant est en diminution (185 €/habitant contre 191 €/habitant en 2016).

Les charges de traitement (37,1 % du montant total des dépenses) et de collecte (47,6 %) représentent les postes de dépenses les plus importants (près de 85%).

C. Modalités de financement

a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 75%,
- par les recettes diverses (éco-organismes, recettes DSP, pénalités...) : 7%
- et par le budget général de la collectivité : 18%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation (+3% en 2017), ce qui permet d'améliorer le taux de couverture du service par la TEOM.

Au niveau du fonctionnement, le TCO a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (1,65M€), et de diverses recettes (loyers, DSP) et des pénalités appliquées aux prestataires suite à des défaillances pour un montant total de 2,8M€.

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général du TCO. **A noter l'effet positif conjugué de l'augmentation des recettes de TEOM et de la maîtrise des dépenses, qui permet de réduire la contribution du budget général à son niveau le plus faible depuis ces 5 dernières années (7,097 M€).**

FONCTIONNEMENT 2017 (en k€)									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Observations
Pré-collecte	172	375	375	383	342	151	269	216	Maîtrise des dépenses de maintenance des bacs
Collecte	18 630	19 875	20 302	20 263	20 081	18 667	18 463	18 804	Maintien du niveau des dépenses (sur les trois dernières années)
Traitement	12 838	12 256	12 844	16 409	16 041	14 479	15 599	14 653	Baisse des dépenses en raison des échanges menés avec ILEVA
Communication - Prévention	2 335	2 375	2 860	3 324	3 171	2 936	3 126	2 658	Baisse du niveau des dépenses (allotissement et réaffectation trokali en collecte)
Autres frais	832	964	2 085	412	536	314	799	875	(impressions subventions écoles et associations, études, moyens généraux)
Masse salariale	1 489	1 633	1 780	1 983	1 982	2 221	2 250	2 273	Maintien du niveau des dépenses (sur les trois dernières années)
TOTAL DEPENSES (a)	36 296	37 478	40 246	42 774	42 153	38 768	40 506	39 479	
Evolution entre N et N-1		3%	7%	6%	-1%	-8%	4%	-3%	Maîtrise globale des dépenses
Nbre d'habitants sur le TCO (pop mun.)	202 862	207 004	209 835	210 224	211 448	212 561	212 074	213 321	
Dépenses en € par habitant	179	181	192	203	199	182	191	185	
Recettes de fonctionnement (b)	3 800	1 730	3 829	3 731	3 764	2 684	2 345	2 844	Eco-organismes, recettes DSP, pénalités, révision de prix
Dépenses nettes (a)-(b)	32 496	35 748	36 417	39 043	38 389	36 084	38 161	36 635	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	19 387	21 233	22 641	24 071	25 508	26 004	28 720	29 538	augmentation des recettes fiscales...
Evolution entre N et N-1		10%	7%	6%	6%	2%	10%	3%	
Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)	59,7%	59,4%	62,2%	61,7%	66,4%	72,1%	75,3%	80,6%	... qui améliore le taux de couverture du service
Taux de couverture des dépenses par l'ensemble des recettes (TEOM et recettes de fonctionnement)	63,9%	61,3%	65,8%	65,0%	69,4%	74,0%	76,7%	82,0%	
Part des dépenses financée par le budget principal	13 109	14 515	13 776	14 972	12 881	10 080	9 441	7 097	

NB : Les données de 2014 à 2017 reprennent les éléments financiers mis en exergue dans le rapport d'activité 2017 du TCO. Ces montants ont été appréhendés hors coûts relatifs à la problématique de l'errance animale (1.313 M€ en 2014, 1.351 M€ en 2015, 1.388 M€ en 2016 et 1.436M€ en 2017).

b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 16% depuis 2016, est identique pour les 5 communes du TCO.

Ce taux reste inchangé pour 2017.

Le taux de TEOM du TCO reste parmi les taux les plus bas de l'île.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2017.

Tranche de TEOM payées	Nombre de redevables		Recettes TEOM		Recette moyenne de TEOM par tranche
0€ - 50€	4 007	5%	83 741	0%	20,90 €
51€ - 100 €	3 168	4%	241 603	1%	76,26 €
101€ - 150€	5 146	7%	662 975	2%	128,83 €
151€ - 200€	10 374	14%	1 841 226	6%	177,48 €
201€ - 250 €	12 343	16%	2 781 017	9%	225,31 €
251€ - 300 €	10 040	13%	2 750 856	9%	273,99 €
301€ - 350€	7 719	10%	2 507 555	9%	324,85 €
351€ - 400 €	5 348	7%	1 998 163	7%	373,63 €
401€ - 500€	3 669	5%	1 554 355	5%	423,65 €
451€ - 500€	2 701	4%	1 281 158	4%	474,33 €
>501€	11 522	15%	13 711 372	47%	1 190,02 €
Total général	76 037	100%	29 414 021	100%	386,84 €

69% des foyers paient une TEOM <350€

En moyenne, la TEOM représente 386,87€ par foyer fiscal.

III. PERSPECTIVES

L'action du TCO se développera autour de 3 axes déclinés autour d'objectifs opérationnels comme suit. Les 2 derniers axes couvrent des compétences autres que la gestion des déchets.

Axe A : Offrir aux usagers un service de collecte durable

Objectif 1 : faire de l'usager un acteur du changement : réduire les déchets, développer les performances de tri

L'accompagnement de l'utilisateur portera tant que sur le rappel des consignes que le développement de nouvelles initiatives à travers le tissu associatifs ou auprès des scolaires pour la réduction de la production des déchets tels que :

- la mise en place de projet de secteurs spécifiques collecte sélective,
- l'accentuation du suivi des composteurs,
- l'accompagnement des écoles pour mener des projets pédagogiques autour d'enjeux environnementaux partagés par le TCO,
- des appels à projets à destination des associations œuvrant à la réduction des déchets.

Objectif 2 : assurer un service de collecte efficace et soutenable

Les actions déployées pour assurer un service de collecte des déchets efficace et soutenable s'articuleront autour de 2 actions majeures :

- une réflexion engagée sur les évolutions du service de collecte à l'horizon 2020 avec le lancement d'une étude globale et partagée intégrant le renouvellement des marchés de collecte en porte à porte,
- la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers notamment par le renouvellement des différents marchés :
 - Collecte des corbeilles ;
 - Collecte des épaves ;
 - Maintenance des bornes enterrées ;
 - Collecte des dépôts sauvages ;
 - Médiation et veille environnementales ;
 - Gestion des déchèteries (haut de quai) ;
 - Maintenance des caissons de déchèteries ;
 - Fourniture et livraison de biocomposteurs ;
 - Acquisition de conteneurs (déchèteries - recyclerie) ;
 - Collecte et traitement des déchets carnés ;
 - Acquisition de bacs roulants.

Les efforts d'optimisation du service seront également poursuivis: gestion rigoureuse de la dotation en bacs roulants, multiplication des contrôles ; adaptation des circuits ; renforcement du Numéro vert et du circuit de gestion des réclamations pour une meilleure résolution des dysfonctionnements.

La gestion des déchets de Mafate se poursuivra avec le renouvellement de la convention partenariale avec l'ONF et le Parc National.

La redevance spéciale, validée fin 2017 sera déployée en vue d'une meilleure responsabilisation des professionnels et administration à la gestion de leurs déchets.

Axe b : Lutter contre les nuisances environnementales

Objectif 1 : participer au maintien de la salubrité publique

Cet objectif se poursuivra autour des actions suivantes :

- La poursuite de la remise en état du parc de corbeilles de propreté urbaine
- La rationalisation des moyens d'entre-collectes
- la poursuite des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers
- L'accompagnement des communes dans la mise en place d'un protocole de verbalisation relative aux déchets : 'établissement des procédures et leur mise en œuvre, définition des actions et quartiers prioritaires et soutien financier auprès des communes à hauteur de 650 000 € par an pour l'emploi et l'équipement de 14 policiers municipaux.

Objectif 2: Lutter contre l'errance animale

Le TCO travaillera sur l'extension de l'actuelle fourrière animale et lancera les études de faisabilité pour un futur centre animalier. L'effort mené en matière de stérilisation sera poursuivi avec le soutien financier de l'Etat et une action à destination des associations de protection animale sera initiée.

Le TCO initiera l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial et intégrera également le volet d'évaluation environnementale de plan comme exigé par la réglementation.



Axe c: Réduire l'empreinte carbone du territoire ainsi que sa vulnérabilité aux changements climatiques

Le TCO initiera l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial et intégrera également le volet d'évaluation environnementale de plan comme exigé par la réglementation.

Le partenariat avec l'association ATMO au titre de la surveillance de la qualité de l'air se poursuivra.

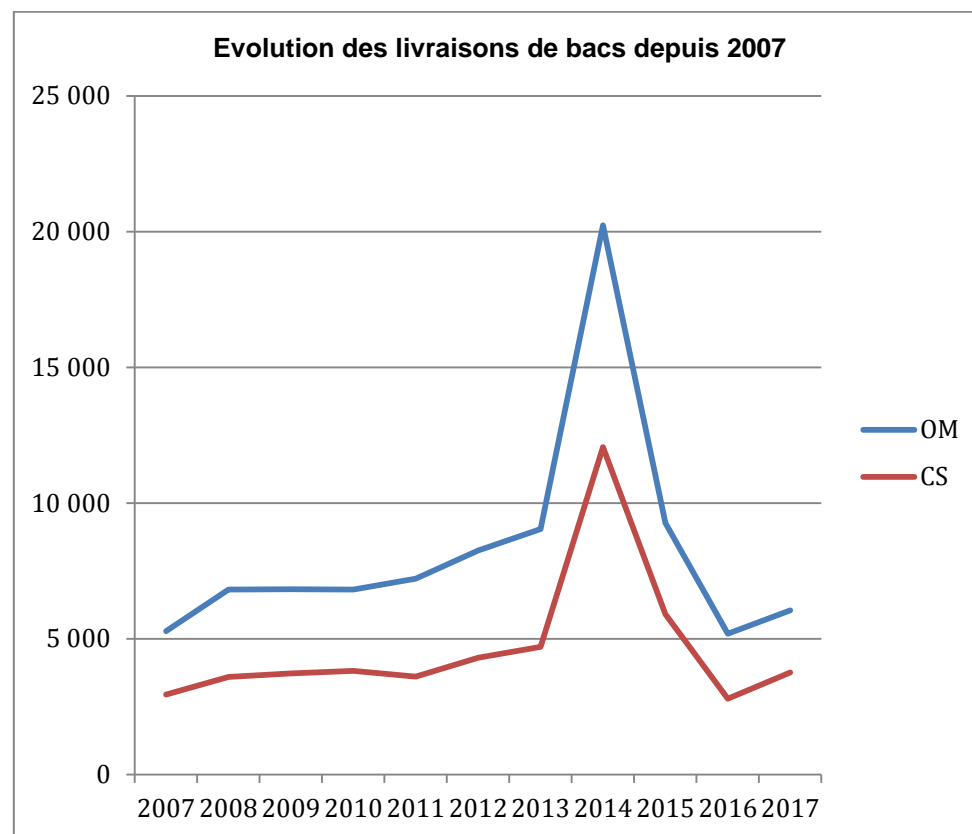
ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

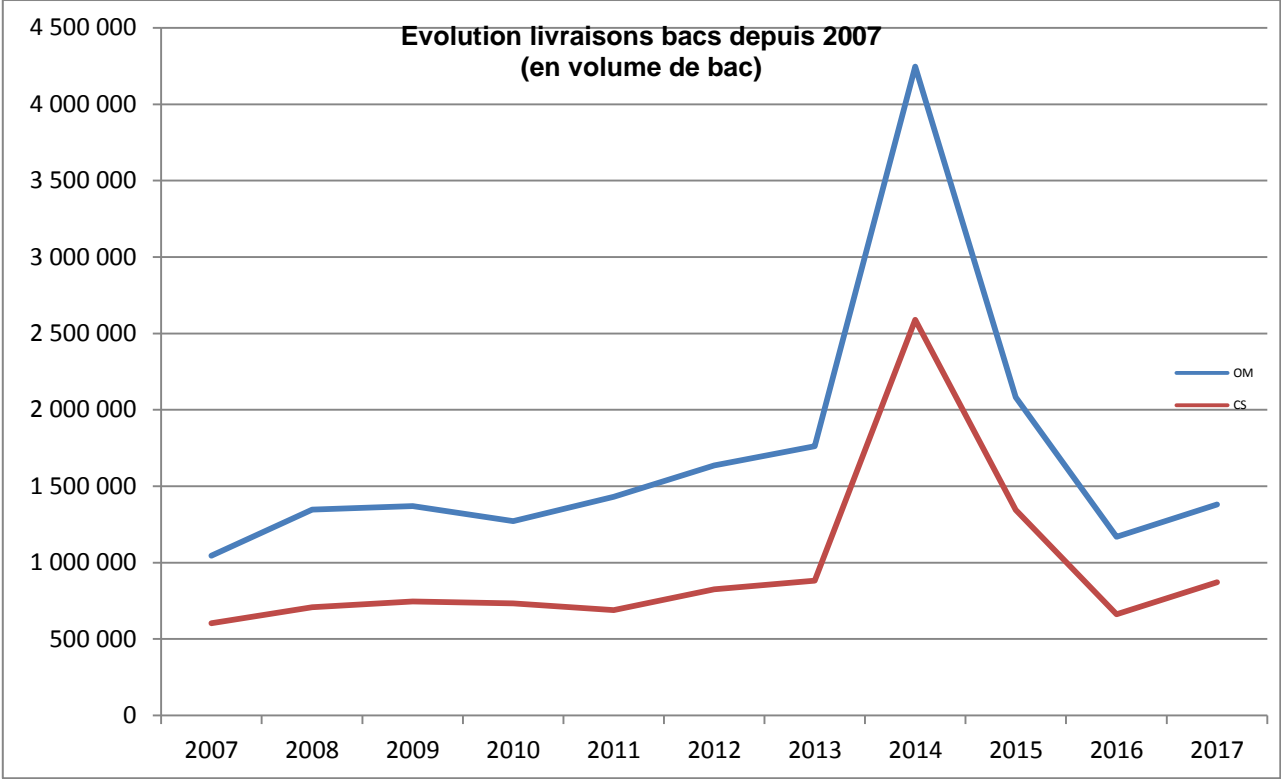
Les bacs roulants – fourniture et livraison

PARC AU 31/12/2017 (nbre de bac)				
	 OM	C (OM professionnels)	CS 	Total
Saint-Leu	17 431	1 026	16 522	34 979
Trois Bassins	3 954	169	3 491	7 614
Saint-Paul	49 141	4 474	45 749	99 364
Le Port	13 263	871	10 505	24 639
La Possession	12 752	769	11 669	25 190
Total TCO	96 541	7 309	87 936	191 786

TOTAL				
	Volumes 2016 (litres)	Volumes 2017 (litres)	Delta/2016	Litre/hab 2016
Saint-Leu	5 696 580	5 890 180	3,4%	172,74
Trois Bassins	1 199 480	1 241 740	3,5%	170,24
Saint-Paul	17 348 300	17 962 740	3,5%	169,29
Le Port	4 565 980	4 687 260	2,7%	130,34
La Possession	4 434 920	4 673 440	5,4%	143,32
Total TCO	33 245 260	34 455 360	3,6%	159,47

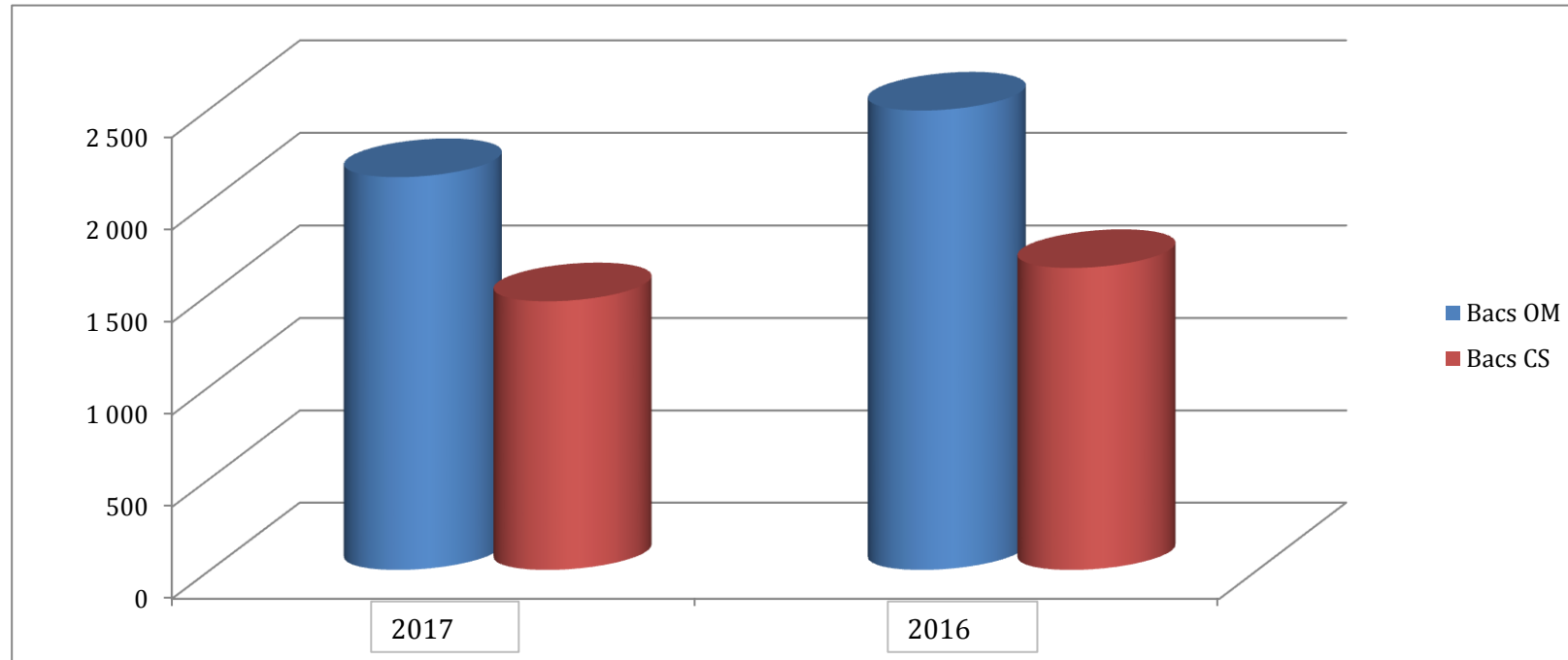
Les bacs roulants – fourniture et livraison Evolution depuis 2007



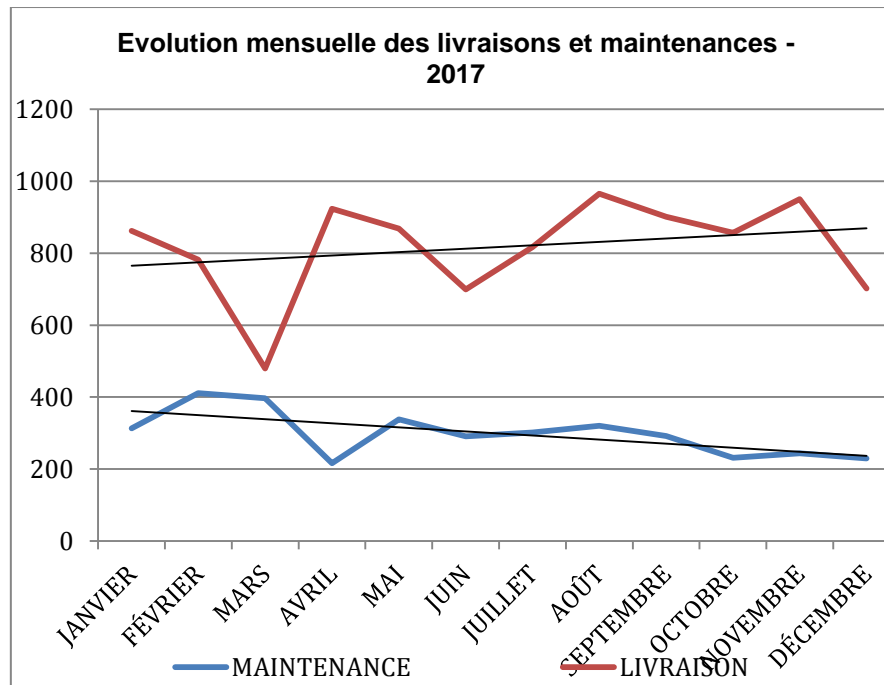
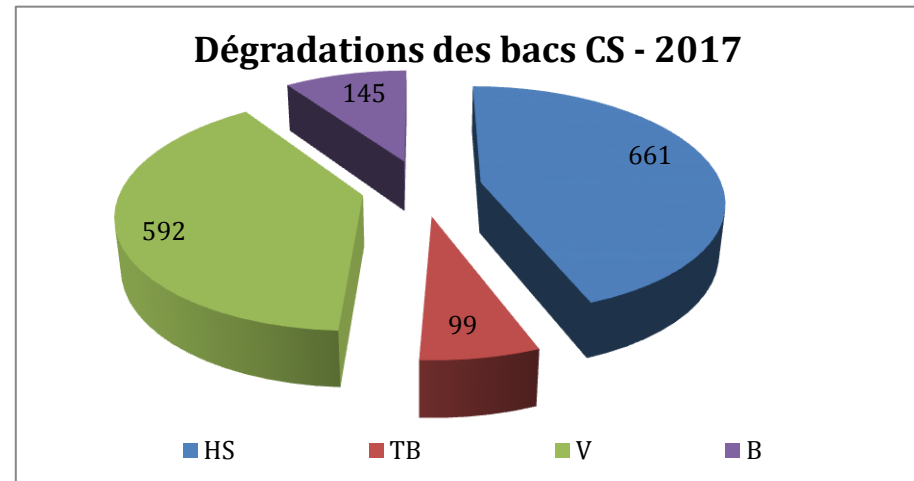
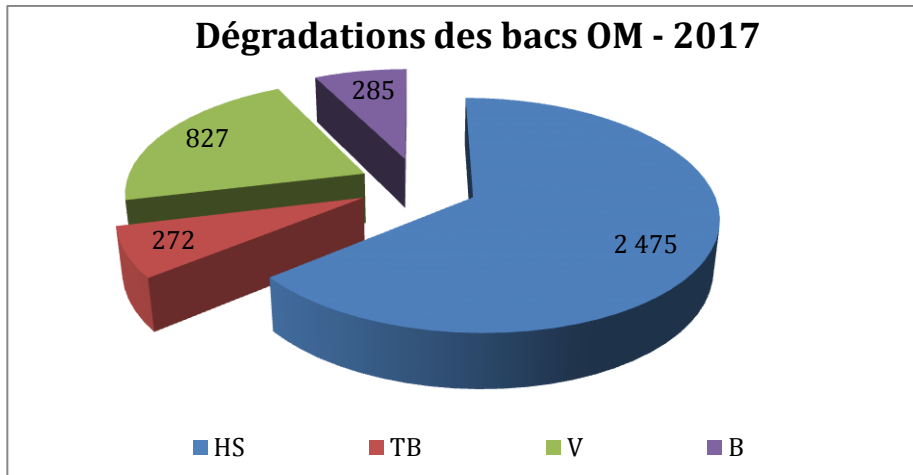


Les bacs roulants – maintenance

	MAINTENANCE									Janv à Déc	Janv à déc	delta
	Axes couvercle	Couvercle	Axe roue	Roue	Roue+Axe	Code-barres	Etiq adresse	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO	2017	2016	2017/2016
Bacs OM	101	1 629	186	158	18	0	24	0	12	2 128	2 488	-14%
Bacs CS	31	1 202	94	76	9	0	35	2	8	1 457	1 637	-11%



Les bacs roulants – Interventions 2017



Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2017

2017 Comp. plastique	St Paul		St Leu		Trois Bassins		Le Port		La Possession		Sous Total		Total
	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	
Janvier	27	13	13	18	3	1	1	1	11	5	55	38	93
Février	74	49	37	18	4	3	6	1	18	10	139	81	220
Mars	26	18	18	16	0	2	4	0	8	4	56	40	96
Avril	30	11	16	5	0	0	2	1	7	2	55	19	74
Mai	24	14	7	8	3	0	3	0	4	3	41	25	66
Juin	28	20	9	5	1	1	1	0	7	4	46	30	76
Juillet	38	21	17	6	4	2	7	0	19	4	85	33	118
Août	17	7	5	4	1	1	0	0	2	6	25	18	43
Septembre	49	20	22	6	5	1	3	12	15	13	94	52	146
Octobre	29	8	23	10	1	1	2	0	15	2	70	21	91
Novembre	37	13	16	5	1	1	3	1	10	2	67	22	89
Décembre	16	8	17	4	5	0	2	2	5	1	45	15	60
total 2017	395	202	200	105	28	13	34	18	121	56	778	394	1172
Total commun	597		305		41		52		177		1172		
%	362%	185%	183%	96%	26%	12%	31%	17%	111%	51%	100%		
delta 2017/2016	48%	80%	90%	163%	47%	117%	-6%	800%	75%	51%	57%	100%	69%
TOTAL 2016	267	112	105	40	19	6	36	2	69	37	496	197	693
TOTAL 2015	489	239	188	101	32	10	43	18	108	90	860	458	1318
TOTAL 2014	1734	751	578	286	178	109	349	65	471	170	3310	1381	4691
TOTAL 2013	1148	433	515	194	87	25	377	49	336	109	2463	810	3273
TOTAL 2012	680	319	362	155	134	54	138	58	156	106	1470	692	2162
TOTAL 2011	570	313	240	157	42	14	81	9	177	113	1110	606	1716

ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Les ordures ménagères résiduelles avec collectes spécifiques (C2 Etablissements Scolaires et C3 Hôtels Restaurants)

Mois	Tonnages 2017 collectés en Porte à porte								Total TCO 2017
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 restaurateurs	C2 Ecoles	
J	698	931	601	1 482	159	684	443	66	5 064
F	665	850	596	1 382	133	626	356	180	4 787
M	680	908	673	1 477	149	644	390	154	5 077
A	572	759	502	1 221	123	541	386	167	4 272
M	621	837	572	1 332	136	618	397	126	4 637
J	609	835	517	1 259	133	589	326	181	4 448
J	579	772	507	1 148	135	536	371	81	4 129
A	608	872	578	1 384	137	592	367	122	4 659
S	587	815	535	1 231	120	559	365	214	4 426
O	645	910	529	1 342	140	601	407	135	4 708
N	627	887	624	1 426	149	612	413	184	4 923
D	701	956	652	1 545	151	677	449	163	5 294
TOTAL	7 593	10 331	6 886	16 230	1 664	7 280	4 669	1 771	56 424

TOTAL 2017	7 593	10 331	6 886	16 230	1 664	7 280	4 669	1 771	56 424
TOTAL 2016	7 535	10 238	6 861	16 071	1 603	7 232	4 448	1 738	55 727
Delta 2017/2016	0,76%	0,91%	0,37%	0,99%	3,77%	0,66%	4,97%	1,90%	1,25%

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux, ou encore au niveau des bornes enterrées ou des compacteurs solaires, 704,8 T assimilables aux OMR ont été collectées et acheminées aux exutoires (transit du Port ou ISDND RSE).

Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2017 collectés en Porte à porte						Total TCO 2017
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	85	62	112	247	17	98	621
F	80	49	84	220	14	98	544
M	101	60	78	275	19	119	651
A	76	48	72	221	14	93	524
M	98	48	86	263	19	119	633
J	76	56	76	198	14	89	510
J	76	50	85	236	15	93	556
A	101	68	76	250	18	114	627
S	73	49	68	218	13	90	512
O	95	48	85	222	12	95	557
N	79	56	82	271	16	129	633
D	95	55	99	240	15	112	615
TOTAL	1036	650	1003	2859	185	1250	6983

TOTAL 2017	1036	650	1003	2859	185	1250	6983
TOTAL 2016	995	619	988	2676	173	1172	6623
Delta 2017/2016	4,11%	5,03%	1,54%	6,82%	7,20%	6,61%	5,43%

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux ou encore en déchèterie, 241,66 T assimilables aux emballages recyclables ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Centre de tri du Port).

Les déchets végétaux

Mois	Tonnages 2017 collectés en Porte à porte						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	274	41	430	719	50	305	1819
F	433	87	625	749	129	506	2528
M	351	100	535	1179	101	436	2702
A	345	62	553	1014	82	411	2468
M	233	80	357	622	42	372	1706
J	252	55	306	701	44	269	1626
J	164	42	298	716	42	284	1546
A	178	49	253	720	49	242	1489
S	243	33	286	655	63	251	1532
O	192	39	297	612	47	244	1431
N	208	49	316	761	52	218	1605
D	315	38	484	1048	80	513	2479
TOTAL	3189	675	4740	9496	782	4050	22 932

TOTAL 2017	3189	675	4740	9496	782	4050	22 932
TOTAL 2016	3180	674	4623	9897	705	3343	22 422
Delta 2017/2016	0,29%	0,15%	2,52%	-4,05%	10,92%	21,14%	2,27%

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènements (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 271,44 T de végétaux ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de compostage ou de broyage).

Les encombrants

Mois	Tonnages 2017 collectés en Porte à porte						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	46	51	77	94	10	57	334
F	30	66	90	76	7	47	315
M	49	67	83	100	8	63	370
A	35	46	68	66	7	36	258
M	41	64	72	72	7	52	308
J	31	45	75	70	16	48	285
J	34	62	70	68	6	61	303
A	46	58	77	70	7	59	318
S	40	58	57	72	3	54	284
O	28	44	72	73	14	50	282
N	39	38	74	89	12	55	307
D	39	59	86	91	11	53	339
TOTAL	459	658	901	940	110	635	3 704

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 613,68 T d'encombrants ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de tri du Port ou de Riv. St-Etienne).

ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE Les emballages en verre

2017	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
La Possession	44,24	33,04	50,96	31,36	38,54	32,72	33,12	48,3	30,32	31,52	34,38	40,9	449,40
Le Port	23,24	15,4	25,3	15,26	21,36	26,66	19,28	18,44	25,66	16,46	16,94	16,3	240,30
Les Trois-Bassins	16,88	6,88	7,58	7,42	7,32	8,1	12,14	7,58	6,82	7,24	8,24	7,94	104,14
Saint-Leu	57,28	53,9	48,42	52,52	71,66	46,86	47,32	47,52	46,64	69,26	51,94	54,4	647,72
Saint-Paul	215,38	154,06	163,74	151,42	179	168,68	154,02	184,12	139,6	150,4	210,68	189,44	2 060,54
Total	357,02	263,28	296	257,98	317,88	283,02	265,88	305,96	249,04	274,88	322,18	308,98	3 502,10

Au titre des déplacements de bornes à verre (renversées ou gênantes), 10,54 T de verre ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Métal Réunion).

ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE
Filières de valorisation

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage Broyage	Plate-Forme de compostage du Port Plate-Forme de broyage Cambaie Plate – forme de broyage de St-Leu	HCE Suez Suez
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri	Centre de tri du Port /Plateforme de tri des encombrants la Rivière St-Etienne	CYCLEA /ILEVA
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	CRMM (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE

Les apports en déchèteries

(hors DEEE)

2017	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total Mois
<i>DV</i>	269,80	360,16	415,35	324,08	293,80	283,70	221,96	301,38	293,12	297,72	278,24	277,64	3616,95
<i>ENC</i>	576,86	630,48	776,48	620,96	640,14	662,76	611,28	771,20	711,51	723,40	723,70	643,34	8092,11
<i>DEBLAIS/GRAVATS</i>	408,18	355,74	482,84	412,14	472,32	417,18	416,30	476,14	407,54	528,92	449,60	258,20	5085,10
<i>CARTON</i>	67,54	62,14	78,60	68,58	69,84	65,80	66,44	84,96	72,64	75,26	73,62	80,02	865,44
<i>PLATRE</i>	16,54	46,50	69,18	57,62	38,42	71,78	63,82	70,12	34,84	39,30	55,30	55,12	618,54
<i>METAUX</i>	140,58	144,88	180,00	159,72	156,58	168,66	175,72	187,12	168,90	185,94	177,10	137,70	1982,90
<i>TOTAL</i>	1479,50	1599,90	2002,45	1643,10	1671,10	1669,88	1555,52	1890,92	1688,55	1850,54	1757,56	1452,02	20261,04

ANNEXE 5 : Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2017 (base 100 en 2010)

Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2017 (en tonnes et sur une base 100 en 2010)

	2010		2016		2017		Evolution 2010/2017		
	Tonnes	Base 100	Tonnes	Base 100	Tonnes	Base 100	Tonnes	% sur tonnage	Base 100
■ Ordures ménagères résiduelles	57 949	44,71	55 279	42,6	56 424	43,53	1 525	-2,6%	1,2
■ Emballages recyclables et papiers	6 638	5,12	6 623	5,1	6 983	5,39	345	5,2%	0,3
■ Déchets végétaux et Encombrants	49 423	38,13	26 070	20,1	26 636	20,55	22 787	-46,1%	17,6
<i>Dont Déchets végétaux</i>	35 784	27,61	22 422	17,3	22 932	17,69	12 852	-35,9%	9,9
<i>Dont Encombrants</i>	13 639	10,52	3 648	2,8	3 704	2,86	9 935	-72,8%	7,7
Sous-total déchets collectés en porte à porte	114 010	88	87 972	67,9	90 043	69	23 967,00	-21,0%	18,5
■ DEEE	343	0,26	1 356	1,0	1 452	1,12	1 109	323,3%	0,9
■ Déchèteries (hors DEEE)	9 731	7,51	20 705	16,0	20 261	15,63	10 530	108,2%	8,1
■ Verre collecté	2 202	1,70	3 337	2,6	3 502	2,70	1 300	59,0%	1,0
Sous-total déchets collectés en Apport Volontaire	12 276	9	25 398	19,6	25 215	19	12 939	105,4%	10,0
■ Dépôts sauvages	3 160	2,44	4 849	3,7	4 636	3,58	1 476	46,7%	1,1
■ Corbeilles à papier	171	0,13	289	0,2	362	0,28	191	111,2%	0,1
Sous-total autres déchets collectés	3 331	3	5 138	4,0	4 998	4	1 667	50,0%	1,3
TOTAL	129 618	100	118 508	91,4	120 256	93	9 362	-7%	7,2

Hors tonnage des prestations occasionnelles

Cela donne un ratio de production de déchets de 639 kg/hab en 2010 contre 564 kg/hab en 2017, soit – 12 % de diminution

Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2017 (en tonnes et sur une base 100 en 2010)

	2010		2016		2017		Evolution 2010/2017		
	Tonnes	Base 100	Tonnes	Base 100	Tonnes	Base 100	Tonnes	% sur tonnage	Base 100
■ Ordures ménagères résiduelles	57 949	44,71	55 279	42,6	56 424	43,5	1 525	-3%	1,2
■ Emballages recyclables et papiers	6 638	5,12	6 623	5,1	6 983	5,4	345	5%	0,3
■ Cartons	522	0,40	900	0,7	865	0,7	343	66%	0,3
■ Verre	2 202	1,70	3 337	2,6	3 502	2,7	1 300	59%	1,0
■ Déchets végétaux	38 742	29,89	26 634	20,5	27 157	21,0	11 585	-30%	8,9
■ Déchets Encombrants	19 820	15,29	16 090	12,4	15 824	12,2	3 996	-20%	3,1
■ Déchets métalliques	955	0,74	2 043	1,6	1 983	1,5	1 028	108%	0,8
■ Déchets d'Equipement Electrique et Electronique	343	0,26	1 356	1,0	1 452	1,1	1 109	323%	0,9
■ Déchets de chantier (déblais, gravats et plâtre)	2 276	1,76	5 957	4,6	5 704	4,4	3 428	151%	2,6
■ Déchets des Corbeilles de propreté urbaine	171	0,13	289	0,2	362	0,3	191	112%	0,1
TOTAL	129 618	100	118 508	91,4	120 256	92,8	9 362	-7,2%	7,2

Hors tonnage des prestations occasionnelles

Cela donne un ratio de production de déchets de 639 kg/hab en 2010 contre 564 kg/hab en 2017, soit – 12 % de diminution